

**COMMUNAUTE URBAINE  
DE  
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 MARS 2011 A 09 H 30  
(Convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,  
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,  
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,  
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,  
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE  
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,  
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,  
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,  
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,  
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL  
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,  
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,  
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,  
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,  
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,  
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,  
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,  
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40  
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine  
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle  
M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15  
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole  
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu  
M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda  
M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle  
M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc

**LA SEANCE EST OUVERTE**

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**Mme CARTRON et M. Didier CAZABONNE** ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

## **ADOPTION du PROCES VERBAL du 21 janvier 2011**

Le procès verbal de la séance du 21 janvier 2011 a été adopté sans observation.

## **INFORMATIONS**

**M. le Président Vincent FELTESSE** indique à ses collègues qu'en réunion de Bureau, hier, ils ont décidé de remettre une délibération sur table pour le versement d'une aide financière exceptionnelle suite au drame du Japon, comme la Communauté a pu le faire dans d'autres cas. Il souligne qu'au-delà de la catastrophe naturelle et du drame humain, se posent d'autres questions, et notamment celle du nucléaire. Il existe une centrale en Gironde, et il s'est rapproché hier de la Direction de cette centrale pour voir s'ils étaient prêts à accueillir une délégation d'élus, car il pense que ce sont des sujets qu'il va falloir davantage s'approprier, parce qu'ils auront un débat important sur ces questions là dans les mois, voire les années qui viennent.

Puis il rappelle, pour les Maires et les membres de la Commission Urbanisme, que le vendredi 1er avril, ils travailleront sur l'opération 50 000 logements avec la présence des cinq équipes. Il signale que cette journée est le lancement de ce qu'ils ont appelé la semaine de la « fabrique métropolitaine » où, avant de discuter plus en détail de la stratégie métropolitaine et d'aller sur les territoires, il leur paraissait important d'avoir un moment de discussion assez large sur les grands projets. Il ajoute que cela passe par 50 000 logements, par Euratlantique aussi, et **Alain JUPPE** et lui-même seront à Arc en Rêve le soir du 1er avril avec Bernard Reichen, le lauréat du premier concours, et que cela passera ensuite par un certain nombre de débats durant la semaine sur des questions d'aménagement, d'urbanisme, de PLU, et de rayonnement touristique.

Puis il précise qu'au prochain Bureau, ils vont rentrer de manière encore plus concrète dans le dossier de l'eau et de l'assainissement. Il signale qu'un comité stratégique a eu lieu la semaine dernière, et qu'ils vont arrêter le nombre de scénarios, pour une prise de décision au mois de juillet. Au-delà de tous les travaux qui ont été faits, au-delà de la concertation importante, il leur a paru important d'avoir un séminaire de travail de niveau national sur la gestion des services publics de l'eau qui aura lieu le 19 mai, et qui mêlera différents intervenants politiques, avec des prises de position différentes. Il indique qu'ils auront donc, à priori, André SANTINI, Laurent FABIUS et Michel SAPIN, avec des délégataires, la Directrice Générale de la Lyonnaise des Eaux, le PDG de Véolia, M. FREROT, qui a donné un accord de principe, des associatifs, et des représentants des consommateurs, avec Trans'Cub, des journaux qui ont un regard avisé comme Alternatives Économiques, un certain nombre de responsables de régions en France et en Europe, et des experts juridiques. Ils auront ainsi une sorte de regard national, et il leur rappelle que la prise de décision se fera au mois de juin, pour une délibération au mois de juillet.

**M. Alain CAZABONNE** remercie **M. le Président** de lui permettre de s'exprimer avant d'examiner les affaires inscrites à la présente séance, sur des propos qui sont en dehors du cadre des compétences et en dehors de l'ordre du jour du Conseil. Il fait allusion à quelque chose qui intéresse quand même chaque élu, au travers d'une forme de conscience

démocratique, et concerne ce qui s'est passé récemment à l'ONU et le vote majoritaire du Conseil de Sécurité, qui a permis à un certain nombre de Nations d'intervenir pour défendre un peuple contre ses dirigeants quelque peu tyranniques. Il précise qu'il parle en son nom personnel, puisque Alain JUPPE n'est pas au courant de ce qu'il va dire. Il le prie de l'excuser d'avoir un peu dépassé son rôle de Président du groupe Communauté d'Avenir, mais il pense que le propos qu'il tient dépasse tous clivages politiques.

Il veut simplement dire que dans des circonstances graves, comme des crises internationales, qu'elles soient morales, qu'elles soient militaires, qu'elles soient politiques, et alors que chacun conserve ses propres convictions politiques, que chacun conserve ses jugements par rapport à ses dirigeants, que chacun conserve ses propres sentiments, il y a une sorte de réflexe d'union nationale afin que la France puisse parler d'une seule et même voix.

Or, dans cette crise, il indique que cette voix a été portée par Alain JUPPE et il tenait à lui dire personnellement, étant sûr que ce sentiment sera largement partagé, combien grâce à sa ténacité, sa force de conviction, il a réussi à redonner à la diplomatie française la dignité qui avait été quelque peu entachée au cours des récents événements passés. Il ajoute qu'il a su exprimer avec force ce que sont ses convictions, que pour beaucoup ils partagent et qui touchent à la liberté des peuples, qui touchent à la tolérance, qui touchent au refus des extrémismes. Il croit pouvoir dire qu'ils sont nombreux, ici, à se battre au quotidien pour une société plus juste et plus solidaire, et lorsque ce soir important, à New York, il a eu à prendre cette décision et à parler au nom de la France, ils étaient quelque peu auprès de lui. Il tient à dire combien ils en sont fiers. (*Applaudissements*)

**M. GUICHARD** indique à Alain CAZABONNE, que c'est la « caresse de Judas », parce que maintenant, M. JUPPE ne pourra plus dire ici qu'il n'est pas le Ministre. Il constate qu'Alain CAZABONNE vient de lui mettre le socle et les pieds dans le béton du gouvernement dans lequel il est bien enlisé. C'est pour cela qu'il considère que c'était la « caresse de Judas ».

Il précise qu'il ne s'associera pas aux propos d'Alain CAZABONNE, et ça peut être un débat sans fin, mais il a toujours une appréhension négative quand, aux armes, on répond par les armes, et il pense que la diplomatie politique, avec tout ce qu'on y met dedans, est bien préférable au feu du fer et de l'acier. (*Applaudissements*)

**M. ANZIANI** tient à dire à Alain CAZABONNE que ses propos sont admirables tant ils contiennent d'admiration, mais que cela ne se rattache pas vraiment à l'ordre du jour de la Communauté Urbaine. Cela n'a pas d'importance, à son avis, car il pense que sur le fond, ils peuvent tous se retrouver dans l'action qui est conduite aujourd'hui par la France en Libye, d'autant plus, ajoute-t-il sans qu'il s'agisse d'une pique, qu'à parler franchement, on peut aussi dire que l'on a vécu quelques errements ces derniers temps en matière de politique étrangère, comme évidemment en Tunisie où la position de la France a été affaiblie. Il estime qu'en Égypte également, mais elle l'a peut-être moins été. Il considère donc qu'il était peut-être temps de retrouver de la cohérence et de la force. C'est fait, on va s'en réjouir, précise-t-il.

Il pense qu'il faut peut-être aussi exprimer une inquiétude, qu'à son avis, ils peuvent tous partager. Il indique que l'opération libyenne était nécessaire, et il est personnellement pour

l'ingérence humanitaire, mais elle ne doit pas non plus conduire à un enlèvement. Mais pour cela, ils ont bon espoir que ce ne soit pas le cas. En tout cas, il relève que parler de questions nationales est un précédent dans cette assemblée, mais que celle-ci méritait peut-être un débat aujourd'hui.

**M. CHAUSSET** pense qu'on n'en attendait pas moins de **M. JUPPE** sur ce dossier et donc, si les Verts ne sont pas des va-t-en guerre, il est bien clair qu'aller déloger Kadhafi ne puisse se faire la fleur au fusil, et si on peut mettre en place une démocratie dans ce pays, ils en sont tout à fait satisfaits. Par ailleurs, à la question de savoir s'il faut ou pas débattre de tels sujets dans cette assemblée, il précise que cela ne lui semble pas du tout inconvenant, car ils constituent une assemblée d'élus, et il y a aussi un certain nombre d'établissements militaires et de choses qui se passent sur notre agglomération, qui font qu'il pense qu'il est tout à fait normal qu'à certains moments, on puisse aborder de tels sujets.

Aussi se joignent-ils à ce moment d'unité nationale. Cependant, ils rappellent quand même qu'il n'y a pas si longtemps, cette même personne mettait sa tente en plein centre de Paris et il espère qu'ils n'auront plus à subir de tels errements.

**M. JUPPE** déclare être évidemment extrêmement sensible à ce qu'a dit **Alain CAZABONNE** et il l'en remercie de tout cœur. Cela dit, au risque de décevoir **Max GUICHARD**, il souligne qu'il est ici, comme il l'a toujours dit et il n'en variera pas, comme Maire de Bordeaux et premier Vice-Président de la Communauté Urbaine et donc, il n'entamera certainement pas de débat national dans cette assemblée. Il ajoute que si M. GUICHARD en veut un, il l'aura tout seul, et en tous cas, pas avec lui.

**M. le Président Vincent FELTESSE** tient à dire, à titre personnel, qu'il pense que la résolution 1973 du 17 mars est plutôt à l'honneur de la France et à l'honneur de l'ONU. **Alain JUPPE** n'est pas pour rien dans cette résolution, et c'est un euphémisme et il s'associe donc tout à fait aux félicitations d'**Alain CAZABONNE**.

On sait bien qu'après, la suite ne sera pas facile. Aussi forme-t-il un vœu. Beaucoup d'événements se passent aujourd'hui dans le monde arabe, on a aussi nos traditions de tolérance et d'ouverture ici en Gironde et à Bordeaux, et il faut à son sens, que l'on soit toujours à la pointe d'une certaine ouverture d'esprit car on sait bien, en plus, que la démocratie n'est jamais acquise totalement. (*Applaudissements*)

## **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010**

### **POLE ADMINISTRATION GENERALE** **Direction Action foncière**

- 2011/149 du 27/01/2011 - Acquisition tramway + travaux - PESSAC – 70 avenue Bognard – Melle FERON - M. et Mme FERON - 14 540 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2011/150 du 27/01/2011 - Indemnité tramway - PESSAC – 90 rue Bognard – M. ROCHER - 10 000 € - 21.21110002.H340.TW30.

- 2011/151 du 27/01/2011 - Acquisition + travaux - PESSAC – 26 rue Edouard Vaillant – M. CHAUDERON et Melle ODDES - 83 000 € - 23.2315.8220.O100.VB31804.
- 2011/152 du 27/01/2011 - Acquisition + travaux - PESSAC – 23 rue Guittard – M. et Mme EL OUAKKALI - 11 544 € - 21.21110002.H340TW30.
- 2011/153 du 27/01/2011 - Acquisition tramway + travaux - PESSAC – 13 rue Guittard – M. et Mme GABAS - 9 276 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2011/154 du 27/01/2011 – Cession - PESSAC – avenue du Colonel Robert Jacqui – Commune - 52 143,42 € - 77.775.8240.A430.
- 2011/155 du 27/01/2011 - Résiliation de bail commercial - BORDEAUX – 161 rue Croix de Seguey - Pharmacie TIVOLI - 489 584 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2011/156 du 27/01/2011 - Acquisition tramway - BORDEAUX – 158 rue Joseph Brunet – SNC EIFFAGE CONSTRUCTEUR NORD AQUITAINE - 1 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2011/157 du 27/01/2011 - Acquisition tramway - BEGLES – 5 place Pierre Laroche – consorts LANGEAIS - 11800 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2011/158 du 27/01/2011 - Acquisition + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – rue Georges Buffon – Melle FORGET - 26 000 € - 21.2112.8220.O100.VB449.
- 2011/159 du 27/01/2011 – Acquisition - BORDEAUX – rue Alfred de Vigny – M. et Mme BERGERON - 1 169,90 € - 21.2112.8220.O100.VB06304.
- 2011/160 du 27/01/2011 - Acquisition gratuite + travaux - BORDEAUX – rue Achard – Syndicat des copropriétaires de la résidence Saint Patrick - 5 362,52 € - 23.2315.822.D630.
- 2011/161 du 27/01/2011 - Servitude définitive - MERIGNAC – Secteur Beaudésert – TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ France - 1 1714 € - 77.777.0206.UC00.
- 2011/165 du 31/01/2011 - Acquisition gratuite - BLANQUEFORT – rue de la Rivière AS 162 – M. MICAU - 21.2112.8220.O100.VB056.
- 2011/166 du 31/01/2011 - Acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 108 rue de la Rivière AS 161 - M. MICAU - 21.2112.8220.O100.VB056.
- 2011/167 du 31/01/2011 - Acquisition tramway - MERIGNAC – 30bis rue Alphonse Daudet - M. et Mme FIDAN - 171 000 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2011/182 du 3/02/2011 – DPU - dispositions de l'arrêté 2011/60 du 13/01/2011 relatives au prix sont rapportées - TALENCE – 13 rue Pierre Curie – Mme LALANDE GUILLIER - 142 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.

- 2011/183 du 3/02/2011 – DPU - EYSINES – 20 rue Lagunet – M. BOS - 470 200 € - 21.8240.2111.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/234 du 10/02/2011 - Acquisition gratuite - CENON – avenue du 8 Mai 1945 – Commune - 21.2111.8220.D630.HCOO.
- 2011/235 du 10/02/2011 - Acquisition gratuite - EYSINES – 41 rue des Graves – M. BOS - 21.2112.8220.TN00.VB162.
- 2011/236 du 10/02/2011 - Servitude définitive gratuite d'assainissement - GRADIGNAN – cours du Général de Gaulle – société Sud Ouest Bail - 21.2111.8310.O200.PD00 - 21.2111.O200.UF.
- 2011/237 du 10/02/2011 - Acquisition gratuite + travaux - MERIGNAC – avenue de Bourranville – OPH Aquitanis - 20 000 € - 21.2315.8220.D710.HB24.
- 2011/238 du 10/02/2011 - Acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – Mme DUPRAT - M. MERCADAL - 21.2112.8220.TN00.VB449.
- 2011/239 du 10/02/2011 - Acquisition gratuite - SAINT MEDAD EN JALLES – rue Eloi Dugay - M. MONSEAU - 21.2112.8220.TN00.VB449.
- 2011/240 du 10/02/2011 - Acquisition + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – 3 rue Eloi Dugay - SCI CANTELAUDE - 21.2112.8220.TN00VB449.
- 2011/241 du 10/02/2011 - Acquisition + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – 9 rue Eloi Dugay - M. PEREY - 21.2112.8220.TN00VB449.
- 2011/242 du 10/02/2011 – Acquisition - SAINT MEDARD EN JALLES – rue Claude Debussy - M. BERNADA - 4 900 € - 21.2315.8220.TN00.HB19.
- 2011/301 du 11/02/2011 - Acquisition tramway - PESSAC – 4ter avenue du haut Lévêque – Mme GARCIA - 5 504 € - 21.21110002.KD00TW30.
- 2011/302 du 11/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - PESSAC – 72 avenue Bognard – Congrégation des Soeurs de Sainte Marthe - 3 456 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/303 du 11/02/2011 - Annulation de l'arrêté 2010/2157 du 2/12/2010 - Acquisition tramway + travaux - MERIGNAC – avenue Gustave Eiffel – SCI FARIGNAC - 18 806,40 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/305 du 11/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - BEGLES – 6 place Joseph Kosma – M. et Mme SADRES - 68 343 € - 21.21110002.KD00TW30.
- 2011/317 du 15/02/2011 – DPU - PAREMPUYRE – 25 avenue du Général de Gaulle - M. et Mme HEBRARD - 91 600 € - 21.8240.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.

- 2011/318 du 15/02/2011 – DPU - PAREMPUYRE – 21 avenue Philippe Durand  
Dossier - M. et Mme HEBRARD - 100 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA -  
11.6226.8240.UC32.
- 2011/319 du 15/02/2011 – DPU - PESSAC – 26 allée du Haut Lévêque - M. et Mme  
LEVADOU - 200 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/320 du 15/02/2011 – DPU - TALENCE – 116 cours Gambetta – M. VIGNERES  
- 55 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/322 du 15/02/2011 – DPU - Arrêté 2011/40 du 7/01/2011 retiré - Renonciation à  
droit de préemption - EYSINES – 3 rue Jean-Baptiste Perrin – SCI DES TROIS  
CAZE.
- 2011/329 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - PESSAC – 19 rue  
Guittrard – M et Mme DUPRAT - 3 744 € - 21.2111002.KD00.TW30.
- 2011/330 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - PESSAC – 9 avenue du  
haut Lévêque - M. et Mme PLAUD - 17 702 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/331 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - PESSAC – 3 rue Guittard  
– M. et Mme LABAT - 26 656,27 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/334 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - BEGLES – 120 rue Louis  
Rochemont - Mme TARRIS MOURIER - 97 850 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/335 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - BEGLES – 63 passage  
Deysson – M. VERGEZ - M. CASSAGNE - 16 520 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/336 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - BEGLES – 6 place Pierre  
Laroche – M. et Mme NEGRE - 15 500 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2011/337 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - BEGLES – 67 passage  
Deysson – M. VERGEZ - 28 456,50 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/338 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - BEGLES – 75 rue de  
Verdun - indivision VIDAL/PROSINE - 75 550 € - 21.21110002.KD00TW30.
- 2011/339 du 21/02/2011 - Acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 5 rue Mathurin –  
Mmes MALEYRAN - 21.2112.8220.TN00.BV056.
- 2011/340 du 21/02/2011 - Acquisition gratuite + travaux - BRUGES – rues Emile  
Videau et de la Colonne – SARL Sainte Germaine - 24 700 € -  
21.2112.8220.TN00.VB075.
- 2011/341 du 21/02/2011 - Acquisition gratuite + travaux - BRUGES – 24 rue Emile  
Videaux – SARL WILSON - 4 900 € - 21.2112.8220.TN00.VB075.

- 2011/342 du 21/02/2011 - Acquisition + travaux - EYSINES – rue de Blahérait – Mme DESBATS - 70 124 € - 21.2112.8220.TN00.VB162.
- 2011/343 du 21/02/2011 - Acquisition gratuite - LORMONT – rue Jean Zay – Commune - 21.2111.8220.UE00.HC00.
- 2011/344 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - MERIGNAC – 20 rue Alphonse Daudet – Copropriétaires de la résidence Alphonse Daudet - 73 311 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/345 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - MERIGNAC – avenue de Magudas – Consorts MOURET - 6 788 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/346 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + indemnité - MERIGNAC – avenue du Truc – Copropriétaires de la résidence du Parc de Capayron - 37 316,97 € - 21.2110002.KD00TW30.
- 2011/347 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - PESSAC – 46 avenue de Canéjan – Mme MORELLO - 11 014 € - 21.21110002.KD00TW30.
- 2011/348 du 21/02/2011 - Acquisition tramway + travaux - PESSAC – 3 place Honoré de Balzac – M. GARRIGOU – Mme ROBERT - 11 375,68 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/349 du 21/02/2011 – Acquisition - PESSAC – 8 rue du Haut Brion – M. LOUIT - 36 637,49 € - 21.2112.8220.TM00.VB318.
- 2011/350 du 21/02/2011 - Arrêté 2010/566 du 22/03/2010 est modifié – Cession - BORDEAUX – 77 rue des Pelourdes – Mme LOPEZ et Melle CANDY LOPEZ - 2 000 €
- 2011/357 du 22/02/2011 – DPU - GRADIGNAN – 8 route de Léognan – consorts LEON - 330 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- AVENANT n° 1 A LA CONVENTION PRECAIRE - CARBON BLANC – 4 avenue Victor Hugo – SAS LEGRAND BATISSEURS.

## **POLE DE LA PROXIMITE**

### **Direction de la voirie**

- Arrêté n°371 du 23 février 2011 – Villenave d’Ornon – Lot – « Le Clos St Urbain » - Classement de la rue Jean Moulin.
- Arrêté n°372 du 23 février 2011 – Talence – Classement du Chemin Bénédictes.
- Arrêté n°407 du 28 février 2011 – Pessac – Lot « Fanning Lafontaine » - Classement des allées Georges Brassens et Jacques Brel.

**POLE AMINISTRATION ET FONCIER****Direction Juridique****Contentieux****En défense :****Procédures au fond**

- Hervé RIEM c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l’annulation de la décision CUB fixant la consolidation de M. Riem au 14/09/2010 suite à son accident de service du 23/03/96 et à la désignation d’un expert.
- M. et Mme JACQUES Denis c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l’annulation de l’arrêté de préemption n° 2081 du 23/11/2010 (Blanquefort – 20 rue Edmond Blanc).
- Christine DUMOULIN c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux relative à une inégalité de traitement devant la loi du fait de l’application de la délibération 2006/0656 du 22/09/2006 (demande d’attribution de prime en fonction des compétences).
- BP 3000 c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l’annulation du titre exécutoire n° 52 du 16/12/2010 émis par la CUB (TFPB 2010 – Parcs de stationnement Tourny, Place de la Bourse, Place Jean Jaurès et quai Salinières).
- Vincent VERDIER c/CUB – Requête devant la Cour Administrative d’Appel de Bordeaux tendant à l’annulation du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 04/11/2010 ayant rejeté sa requête contre la délibération CUB du 18/01/08 - 1<sup>ère</sup> modification du PLU.

**Procédures en référé**

- Dominique TICHADOU c/CUB – Requête en référé devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à la désignation d’un expert aux fins de constat des conditions de réalisation d’un branchement de raccordement à l’assainissement).
- Société GTM SUD OUEST – Requête en référé constat (réalisation du pont Bacalan Bastide – Blocage du fait de la grève).

**Montant des honoraires****Procédures d’expulsion**

- BORDEAUX – Avenue de La Jallère – Eviction de gens du voyage - Maître HARMAND - 275,08 €

- VILLENAVE D'ORNON – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Eviction de gens du voyage - Maître HARMAND - 275,08 €
- EYSINES – Cantinolles – Eviction de gens du voyage - Maître HARMAND - 275,08 €
- BORDEAUX – Caserne Niel – Eviction de gens du voyage - Maître HARMAND - 275,08 €
- VILLENAVE D'ORNON – Rue Jacques Yves Cousteau Eviction de gens du voyage - Maître HARMAND - 275,08 €
- CENON – 1 rue du Maroc – Éviction de squatters - Maître HARMAND - 598,00 €

### **Procédures d'expropriation**

- BORDEAUX – Affaire CUB / ETAT - Cabinet CGCB - 2164,09 €
- Affaire CUB / METBACH (5 dossiers) - Cabinet CGCB – 1794,00 €
- BEGLES – Affaire CUB / JAUBERT – Signification acte - SCP BIRAN - 162,42 €
- MERIGNAC – Affaire CUB / Consorts DERRUPE - Cabinet CGCB - 2114,84 €

### **Procédures au fond**

- ADTRANZ (BOMBARDIER) c/CUB – Procédure devant la Cour Administrative d'appel (candidat évincé marché fourniture matériel roulant et pose voie ferrée du tramway) – Solde honoraires - SCP NOYER CAZCARRA - 26320,84 €
- GRACIA c/CUB – Procédure devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux (demande rétrocession immeuble) - Maître HARMAND - 2171,38 €

### **Constats d'huissiers**

- BRUGES – Démolition local – Procès-verbal de constat - SCP CAMBRON - 486,20 €
- BORDEAUX – Place de la Bourse – Procès-verbal de constat - Maître CASIMIRO - 570,00 €
- BORDEAUX – Place de la Bourse – Procès-verbal de constat - Maître CASIMIRO - 250,00 €

### **Procédures pénales**

- Protection fonctionnelle de Y. Fonteyraud - Maître HARMAND - 1076,40 €

**Référés expertise**

- CUB c/NOVELLO – Expertise pavage du Chapeau Rouge à Bordeaux – Ordonnance du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 11/01/2011 – Taxation des frais et honoraires - Paul GENDRE - 1594,72 €

**Consultations juridiques**

- Marché réduction du temps de travail - Marie-Odile CLAVERIE - 1255,80 €

**Protection fonctionnelle**

- Le bénéfice de la protection fonctionnelle au sens de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires est accordé à Monsieur Claude MANDRAU (investigations portant sur un trafic de pavés menées par le Parquet général de la Cour d'Appel de Lyon).
- Le bénéfice de la protection fonctionnelle au sens de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires est accordé à Monsieur Francis TAILLADE (investigations portant sur un trafic de pavés menées par le Parquet général de la Cour d'Appel de Lyon).
- Le bénéfice de la protection fonctionnelle au sens de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires est accordé à Monsieur Charly DUPONT qui a fait l'objet de menaces dans le cadre de son service.
- Le bénéfice de la protection fonctionnelle au sens de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires est accordé à Monsieur Zeyne BELAHAMMOU qui a fait l'objet de menaces dans le cadre de son service.
- Le bénéfice de la protection fonctionnelle au sens de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires est accordé à Monsieur Farid BOUNECHAR qui a fait l'objet de menaces dans le cadre de son service.

**POLE ADMINISTRATION GENERALE****Direction Bâtiment et Moyens**

- Convention occupation école Maternelle Pierre Trébod à Bordeaux par le Centre d'accueil et de loisir du Sporting Chantecler pour la période du 14 au 25 février 2011.
- Bail de location n°10/198 du 22/02/2011 pour la location d'un logement de l'école Louis Aragon à Floirac par le secrétariat de l'Inspection d'Académie.

- Convention occupation école élémentaire Jean Rostand à Lormont par l'Education Nationale pour des activités d'accompagnement éducatif pour la période du 3/11/2010 au 1/07/2011.

### **Communication effectuée**

**M. le Président Vincent FELTESSE** apporte quelques précisions sur les regroupements et affaires retirées suite au débat qu'ils ont eu hier en Bureau sur plusieurs de ces affaires. Sur les deux manifestations que sont la biennale de danse et le carnaval des deux rives, il rappelle que c'est la première fois que la CUB finançait, et que par ailleurs, il y a un travail de fond qui est porté là-dessus. A son avis, il n'y a pas de problème pour que la CUB aide ces manifestations, mais il y a juste un cadre un peu plus global à respecter. Il indique que l'on va s'engager auprès des organisations, mais comme ils sont sur des sujets un peu compliqués, il faut que l'on fasse attention à garder une certaine cohérence.

Il précise également qu'ils ont eu une discussion sur des PLU, et il préfère que l'on les décale, parce qu'on adopte certains principes dans la Communauté Urbaine, mais les communes périphériques n'ont pas forcément la même vision des choses et il pense qu'à un moment, il faut que l'on dise un peu plus clairement ce qu'il en est. Il informe donc qu'avec l'accord de **Michel LARBARDIN**, on décale ces dossiers de deux semaines.

Puis, il y signale qu'il y aura la délibération n° 107 sur l'aide au Japon que l'on rajoute à l'ordre du jour.

**M. DUCHENE** déclare avoir compris hier soir que la 12 et la 14 n'étaient pas retirées. Il demande ce qu'on entend par décaler, parce que le prochain Conseil n'est pas dans deux semaines, mais dans un mois. Il insiste sur le fait que c'est surtout lié aux opérateurs, et il précise que reporter le financement du type du carnaval des deux rives, c'est parfois mettre en danger aussi ces associations, surtout que l'événement a déjà eu lieu.

**M. le Président Vincent FELTESSE** signale être très sensible à la question des opérateurs, notamment dans le domaine culturel. Il disait d'ailleurs tout à l'heure à **Alain JUPPE** que sur le dossier du TNT, qui est purement culturel, et qui connaît un certain nombre de difficultés, mais qui est malgré tout dans le périmètre d'Euratlantique, il a appelé ce matin le Directeur Général d'Euratlantique pour voir, sur ces questions de foncier, si on ne peut pas essayer de trouver une manière de les aider. Il fait remarquer qu'il a bien cela à l'esprit.

Concernant les deux manifestations qui sont mentionnées, il souligne que c'est la première fois que la Communauté Urbaine les aide, et que c'est donc un plus par rapport au budget antérieur. Il ajoute qu'il n'est pas question de revenir en arrière sur ce principe qui a été évoqué en comité stratégique, mais qu'en même temps, c'était une demande des différents groupes et notamment de Communauté d'Avenir, de dire que les comités stratégiques ne sont pas un lieu décisionnel, et qu'il faut qu'il y ait ensuite une validation en Bureau. Il pense que l'on peut les décaler de quelques semaines, et il écrira personnellement aux opérateurs pour leur dire qu'il n'y a pas de soucis là-dessus, mais qu'on ait juste avoir une discussion un peu plus globalement.

**Mme NOËL** signale une abstention sur la délibération 34 qui concerne les Cascades de Garonne, conformément au vote initial des élus Verts.

**M. GUICHARD** annonce le vote contre sur les dossiers 49 et 50 concernant les VEFA, et la non participation au vote des élus Communistes et apparentés sur les dossiers 10, 11, 13 au titre de la question des compétences.

### **AFFAIRES RETIREES**

Les affaires suivantes (12-14-84 et 85) ont été retirées de l'ordre du jour :

**Mme CARTRON** :

2011/3/ 12 « *Parallèles Attitudes Diffusion - Organisation de la manifestation Carnaval des 2 rives - Du 21 février au 6 mars 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision – Autorisation* » et 2011/3/ 14 « *Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel - Organisation de la biennale de danse "Danse Toujours" en avril 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision – Autorisation* ».

**M. LABARDIN** :

2011/3/ 84 « *Plan Local d'Urbanisme de la commune du Pian Médoc-Projet arrêté- Consultation-Avis de la Communauté Urbaine de Bordeaux* » et 2011/3/ 85 « *Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salaunes-Projet arrêté-Consultation - Avis de la Communauté Urbaine de Bordeaux* ».

### **AFFAIRES REGROUPEES**

**M. DAVID**

**2011/3/ 1 Fourniture de matériel de signalisation verticale de police - Appel d'offres - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2011/3/ 2 Marchés Publics - BORDEAUX - ZAC Ilôt Bonnac - Réaménagement des espaces publics - Appel d'offres ouvert - Avenant n°1**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. A CAZABONNE**

**2011/3/ 3 Marchés Publics - Prestations de communication - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du lot n°10**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2011/3/ 5 FLOIRAC - ZAC DES QUAIS - Cession à Bouygues Immobilier - îlot T - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2011/3/ 6 FLOIRAC - Secteur Chemin des Plateaux - Instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article I.111-10 du Code de l'Urbanisme - Approbation - Autorisation -**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2011/3/ 7 LE TAILLAN MEDOC - Secteur Cassenore/Puy du Luc - Ouverture de la concertation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2011/3/ 8 Marchés publics - BLANQUEFORT - Projet urbain et aménagement des espaces publics du centre ville - Accord cadre de maîtrise d'oeuvre - Attribution - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2011/3/ 9 Convention cadre Arc-en- Rêve Centre d'Architecture et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Montant de la subvention 2011 - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme CARTRON**

**2011/3/ 10 Bordeaux Grands Evènements - Organisation de la manifestation Bordeaux Fête le Fleuve les 18 et 19 juin 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et apparentés ainsi que les élus communautaires membres de cet organisme ne prennent pas part au vote**

**Mme CARTRON**

**2011/3/ 11 Association Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine - Organisation de l'édition 2011 de l'Escale du Livre du 29 mars au 3 avril 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et apparentés ainsi que les élus communautaires membres de cet organisme ne prennent pas part au vote**

**Mme CARTRON**

**2011/3/ 13 Association Passage à l'Art - Organisation de la manifestation Bulles en Hauts de Garonne les 26 et 27 mars 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et apparentés ainsi que les élus communautaires membres de cet organisme ne prennent pas part au vote**

**M. D CAZABONNE**

**2011/3/ 15 Branchement des opérations du GPV ANRU au réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne - Adaptation des modalités liée à la nouvelle délégation- Autorisation- Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2011/3/ 16 Pôle multimodal de Blanquefort - Convention relative au financement des travaux de libération et de reconstitution des équipements ferroviaires - dans le cadre de la création du pôle - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2011/3/ 17 Marchés Publics - Extension Réseau tramway 2013/2014 - Etude des mesures adaptatives nécessaires au bon fonctionnement du système de vidéosurveillance sur un réseau Ethernet et la mise en oeuvre des modifications logicielles et matérielles nécessaires à cette adaptation au Poste de Commande Centralisée (RMS 302) - Marché négocié sans mise en concurrence - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2011/3/ 21 Marchés publics - Construction du tramway 3ème phase - Marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la ligne D - Marché n°08 307 U - Concours de maîtrise d'œuvre - Résiliation - délibération modificative**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUPRAT**

**2011/3/ 24 Transports scolaires - Ville de Pessac - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits - Avenant n° 3**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUPRAT**

**2011/3/ 25 Marchés publics - Transports scolaires - Commune de Pessac - Marché n°06150U - Avenant n°4 - Autorisation de signer**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2011/3/ 27 Commune de Ambarès - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition amélioration d'un logement en PLAI (opération en diffus) - Année 2011 - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2011/3/ 28 Commune de Bordeaux - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 32 logements collectifs financés en PLUS-CD situés Ilot St Julien Victoire - Année 2011 - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2011/3/ 29 Commune de Cenon - Opération en Diffus - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition et amélioration de 3 logements financés en PLAI - Année 2011 - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2011/3/ 30 Commune de Gradignan - Subvention exceptionnelle dans le cadre du rachat de 127 logements financés en PLUS-AA situés Résidence Naudet Bat 3 - Année 2011 - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2011/3/ 31 Commune du Taillan Médoc - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 45 logements collectifs financés en PLUS-CD situés "Centre Bourg" rue de la Maison des Jeunes - Année 2011**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2011/3/ 32 Etudes pré-opérationnelles d'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) - Renouvellement urbain et requalification des hôtels meublés bordelais - Participation financière - Année 2011 - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2011/3/ 34 LORMONT - Projet de pôle aqualudique "Les Cascades de Garonne" - Diagnostic du forage géothermique de Génicart - Cofinancements REGION et ADEME - Décision - Autorisations**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Europe Ecologie-Verts s'abstient**

**M. FLORIAN**

**2011/3/ 37 B.G.I - Agence de Développement Economique de Bordeaux et de la Gironde -Programme d'actions et budget 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine -Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2011/3/ 38 Bordeaux Quartier du Lac - Vente d'un terrain communautaire d'une surface de 12 724 m<sup>2</sup> au Centre de Gestion de la Gironde - Avenant n° 1 à la convention de cession - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2011/3/ 39 BRUGES - ZI de Bordeaux Fret - Rue de Strasbourg - Cession d'un terrain à vocation économique de 15 356 m<sup>2</sup> à la SARL CAPEX - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2011/3/ 40 Gradignan - Extension de la Société Autajon Etiquette Atlantique - Impact de la réforme de la TVA Immobilière - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2011/3/ 41 GRADIGNAN - Secteur Mègevie - Vente d'un terrain à la Société COVERIS - Impact de la réforme sur la TVA immobilière - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2011/3/ 42 Saint Aubin de Médoc - Secteur Euromédoc - Vente d'un terrain communautaire de 16 913 m<sup>2</sup> à la Société Atlantique Gascogne - Avenant n° 1 à la convention de cession - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2011/3/ 43 VILLENAVE D'ORNON - Secteur Madère - Rue Pablo Néruda - Cession d'un terrain communautaire de 3 194 m<sup>2</sup> à la Société Acti Froid 33 - Avenant n° 1 à la convention de cession - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 44 Exercice 2011- Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n° 1 - Adoption**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 45 Exercice 2011 - Gestion de la Dette - Instruments de couverture du risque de taux - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 46 Programme d'investissement 2011 - Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP-CP) - Révision des AP-CP votées par délibération n°2010/0297 du 28 mai 2010 - Adoption**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 47 Convention de Services Comptable et Financier signée entre la Direction Régionale des Finances Publiques et la Communauté Urbaine de Bordeaux le 9 mars 2007 - Avenant n°1 - Adoption - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 48 Diverses Communes - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation de 16 résidences soit 1917 logements collectifs locatifs, et d'un Foyer pour Personnes Agées - Emprunt principal de 2.103.855 €- Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 49 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 8 logements individuels locatifs, "Les Villas du Romarin", boulevard de Feydeau - Emprunts principaux de 259.962 € et 606.578 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 50 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 29 logements individuels locatifs, "Les Villas du Romarin", boulevard de Feydeau - Emprunts principaux de 1.115.792 € et 2.603.515 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 51 BEGLES - Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) - Charge foncière et construction de 5 logements collectifs locatifs, ORU des Terres Neuves, îlot C, bâtiment C3, rue du Théâtre de Verdure - Emprunts principaux de 11.965 € et 186.347 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 52 BEGLES - Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) - Charge foncière et construction de 22 logements collectifs locatifs, ORU des Terres Neuves, îlot C, bâtiment C3, rue du Théâtre de Verdure - Emprunts principaux de 41.105 € et 1.024.036 €, du type PRU CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 53 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 6 logements collectifs en location-accession, ZAC Ravesies Nord, Ilot 17, allées de Boutaut/rue du Chanoine Vidal, résidence "Les Portes du Lac" - Emprunt principal de 614.735 € - Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2010/0238 du 16 Avril 2010 - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 54 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 72 logements collectifs locatifs, 5, rue Achard/2 et 4, rue Blanqui - Emprunts principaux de 1.798.576 € et 6.033.381 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 55 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 11 logements collectifs locatifs, 5, rue Achard/2 et 4, rue Blanqui - Emprunts principaux de 284.337 € et 961.169 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 56 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 12 logements collectifs locatifs, 19 et 21, cours Edouard Vaillant - Emprunts principaux de 234.762 € et 1.063.873 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 57 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction d'une résidence sociale pour Jeunes Travailleurs de 29 logements collectifs locatifs, 19 et 21, cours Edouard Vaillant - Emprunts principaux de 213.282 € et 246.148 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 58 CENON - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition, auprès de la Société Anonyme d'HLM COLIGNY, des résidences "Ariane I et II", 138 à 142, avenue René Cassagne, comprenant 123 logements collectifs locatifs - Emprunt principal de 4.540.342 €, du type PEX, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 59 GRADIGNAN Croix de Monjous - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 25 logements collectifs locatifs, 1, rue Jean Bertrand - Emprunts principaux de 690.034 € et 2.382.697 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 60 GRADIGNAN Croix de Monjous - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 7 logements collectifs locatifs, 1, rue Jean Bertrand - Emprunts principaux de 142.464 € et 479.126 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 61 GRADIGNAN - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition, auprès de la Société Anonyme d'HLM COLIGNY, de la résidence "Le Brandier", 34, rue du Brandier, comprenant 131 logements collectifs locatifs - Emprunt principal de 5.902.155 €, du type PEX, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 62 GRADIGNAN - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition-amélioration de 127 logements collectifs locatifs, résidence "Naudet", bâtiment 3, rue de Naudet - Emprunts principaux de 4.676.745 € et 1.515.721 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 63 LE BOUSCAT - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Pose de panneaux solaires pour production d'eau chaude à la Résidence "Didier Daurat", 384, avenue de la Libération - Emprunt principal de 122.937 €, du type Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 64 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 13 logements individuels locatifs, "Le Figean", 2, avenue de la République - Emprunt principal de 965.800 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 65 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 10 logements individuels locatifs, résidence "Tanays", rue de Tanays - Emprunts principaux de 446.724 € et 811.822 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 66 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 6 logements collectifs locatifs, résidence "Tanays", rue de Tanays - Emprunts principaux de 152.597 € et 430.403 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 67 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 4 logements collectifs locatifs, résidence "Tanays", rue de Tanays - Emprunts principaux de 91.694 € et 257.493 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 68 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Installation d'une chaufferie bois à la résidence "Edmond Rostand" située rue Edmond Rostand - Emprunt principal de 220.752 € - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 69 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Reconstitution des parkings des résidences "Leroy" et "Rabelais" situées quartier "Génicart" - Emprunt principal de 375.360 € - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 70 LORMONT - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Construction de 22 logements collectifs locatifs, résidence "Le Lavoir", rues des Garosses et Michel de Montaigne - Emprunt principal de 1.900.000 €, du type PLS millésime 2010, et emprunt complémentaire au PLS millésime 2010, de 959.352 €, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/3/ 71 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 18 logements collectifs locatifs, avenues Bon Air et Aristide Briand - Emprunts principaux de 346.261 € et 1.491.268 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

2011/3/ 72 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 4 logements collectifs locatifs, avenues Bon Air et Aristide Briand - Emprunts principaux de 67.848 € et 290.971 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. FREYGEFOND**

2011/3/ 73 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 3 logements collectifs locatifs, 110, avenue du Haut Lévêque - Emprunts principaux de 58.327 € et 174.201 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. FREYGEFOND**

2011/3/ 74 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 11 logements locatifs, dont 8 collectifs et 3 individuels, 110, avenue du Haut Lévêque - Emprunts principaux de 260.994 € et 789.821 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. GAÜZERE**

2011/3/ 76 Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux (ASCCUB) - Subvention de fonctionnement 2011 - Convention financière - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. GAÜZERE**

2011/3/ 77 Prise en charge des situations de violence par le Centre d'aide aux victimes d'agressions (CAUVA) - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. GAÜZERE**

2011/3/ 78 Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires (UFASEC) - Subvention de fonctionnement 2011 - Convention financière 2011 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. GAÜZERE**

2011/3/ 79 Association du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Subvention de fonctionnement 2011 - Convention financière 2011 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. GAÜZERE**

**2011/3/ 80 Poste de chargé de missions au service stratégies et partenariats économiques au Pôle Développement Durable et Rayonnement Métropolitain - Autorisation de recourir à un agent contractuel - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2011/3/ 81 Marchés Publics - Fourniture et livraison de titres de transports ferroviaires et aériens - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2011/3/ 83 Adhésion à la Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA) - Convention de partenariat entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRI) - Décision- Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LABARDIN**

**2011/3/ 86 Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux-Approbation -**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2011/3/ 88 Eysines - Itinéraire de découverte des espaces naturels - Aménagement d'une section de la Boucle Verte et de la Boucle Locale - Phase 3 - Fonds de concours - Décision - Convention**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2011/3/ 89 Plante & Cité - Etude expérimentale "Diversification en végétalisation de tramway" - Décision - Convention**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme LIRE**

**2011/3/ 90 Communauté urbaine de Bordeaux - Société Philippe Védiaud Publicité - Implantation de panneaux publicitaires et non publicitaires - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. OLIVIER**

**2011/3/ 91 BP 3000 - Evolution de la grille tarifaire 2011 - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. SOUBIRAN**

**2011/3/ 92 Salon de l'agriculture d'Aquitaine du 28 mai au 5 juin 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. SOUBIRAN**

**2011/3/ 93 Aquitanima - Salon international de l'élevage, du matériel et de la génétique du 28 au 30 mai 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/3/ 94 Bordeaux - Attribution d'une subvention d'investissement pour une étude pré opérationnelle sur le secteur Les Aubiers - Cracovie - Année 2011 - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/3/ 95 Talence - Quartier de Thouars - Demande de subvention d'investissement auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en faveur de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Autorisation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/3/ 96 AMBARES ET LAGRAVE - Acquisition de la parcelle communale sise avenue Jules Ferry, cadastrée section BM 116 - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/3/ 97 BÈGLES - Acquisition de la propriété bâtie sise rue des Quatre Castéra appartenant à l'indivision BASTARD de CRISNAY - Cession partielle des espaces naturels à la Commune de Bègles - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/3/ 98 BLANQUEFORT - Projet urbain du Centre-ville - Opération "Montigny-La Gravette" - Cession à la S.E.M.I. de Blanquefort des immeubles bâtis situés 19 rue Alcide Lambert et 15 rue Lamartine, cadastrés BY 84 et 110(p) - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/3/ 99 LE BOUSCAT - Cession d'une emprise de terrain nu communautaire cadastrée AB 776 et 785p à la SCCV GAMBETTA COUDOL - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/3/ 100 EYSINES - P.A.E. du Centre-bourg - Opération "Le Domaine des Sources" - Immeuble bâti situé 196 avenue du Médoc d'une superficie de 868 m<sup>2</sup>, cadastré BK 14 - Cession à la S.A. GROUPE PATRICE PICHET - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/3/ 101 SAINT MEDARD EN JALLES - Immeuble bâti situé 3 avenue du Général de Gaulle, cadastré AS 81- Cession à Monsieur et Madame Franck ROBERT - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2011/3/ 102 BORDEAUX - Participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - suppression des rejets directs du bassin de collecte de Brazza - Convention d'aide - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2011/3/ 103 BORDEAUX - Participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Transfert des effluents de Pessac/Mérignac vers la station d'épuration de Clos de Hilde - Convention d'aide - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2011/3/ 104 Marchés Publics - Bordeaux- Mise aux normes de la filière de traitement de l' eau de la station d'épuration Louis Fargue - Marché n° 09238 U - Avenant n° 3 - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2011/3/ 106 Marchés Publics - Bordeaux - Amont Carreire, rue Francisco Ferrer, rue d'Arlac, rue Eugène Jacquet - Pose d'un collecteur unitaire - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES DEGROUPEES****Mme BOST**

**2011/3/ 4 Marchés Publics - Élaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production de 50 000 logements nouveaux sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux (27 communes, 710 000 habitants, 55 000 ha), en lien avec les axes de transports publics (6 LOTS) - Dialogue compétitif - Autorisation de signature**

**Mme BOST** voudrait, avant de démarrer la présentation et de commenter le diaporama correspondant, dire à ses collègues le plaisir qu'elle a d'être aujourd'hui le porte-parole d'un groupe d'élus composé de 11 personnes qui a eu le privilège de participer à ce dialogue compétitif, qui a été pour eux extrêmement enrichissant, tant les approches des équipes, comme ils pourront le voir, sont extrêmement riches dans leur contenu et dans leur différence d'approche.

Avant de rentrer dans les offres et dans les propositions des différentes équipes, elle tient à revenir sur les motifs qui ont guidé la Communauté pour lancer cet appel à projets 50 000 logements aux abords des corridors de transports en commun.

Le premier point qui lui paraît essentiel, c'est qu'il s'agit pour eux d'une façon de prendre la main sur l'avenir de notre agglomération, de dessiner eux-mêmes l'avenir de notre métropole. Elle rappelle qu'il y a un certain nombre de choses qui sont lancées avec Bordeaux Métropole 3.0, dans le cadre duquel l'appel à projets 50 000 logements a véritablement vocation à être un dispositif concret de dessin de notre future métropole. Mais elle indique que finalement, les enjeux pour lesquels ils ont voulu rentrer dans ce dispositif, sont ceux de lutte contre plusieurs phénomènes, dont le premier phénomène est probablement pour eux, de ne pas subir ce qu'elle appellera les effets collatéraux de leur dynamique d'investissement. Elle veut, bien sûr, parler des deux premières phases de tramway, qui ont enclenché et déclenché des explosions des coûts du foncier sur notre métropole. Même si un grand nombre de logements ont été créés dans cette période depuis qu'ils ont lancé ces grands investissements, elle estime qu'on peut s'inquiéter du fait que ces produits logements soient des produits investisseurs, pas toujours adaptés aux besoins et aux moyens de notre population. Et elle indique qu'il en découle donc un second phénomène contre lequel ils doivent lutter, qui est celui de l'évasion de certaines catégories sociales qui sont contraintes de quitter notre agglomération, parce qu'elles ne peuvent plus avoir accès aux logements sur leurs communes et leurs villes, avec comme corollaire final, la problématique de l'étalement urbain. Elle pense qu'ils ont tous vu ce matin qu'il y avait un article important dans Sud-Ouest sur cette question qui les préoccupe et qu'ils ont déjà très souvent traitée dans cette enceinte.

Elle voudrait ensuite revenir rapidement sur les différentes étapes qui ont guidé ce processus et dire qu'ils sont aujourd'hui un peu à mi-chemin. Il s'est écoulé une période de 9 mois entre le moment où ils ont lancé cet appel à projets au mois de juin et aujourd'hui, où ils vont choisir les équipes qui vont rentrer dans le vif du sujet avec eux. Dans cette période de 9 mois, elle souligne qu'un très gros travail a été fait, à la fois entre les services, les équipes, et également les élus qui ont participé à de très nombreuses réunions. Elle salue d'ailleurs la mobilisation de chacun d'entre eux.

Elle indique qu'ils ont également fait plusieurs rencontres avec les bailleurs et les promoteurs pour leur expliquer, et faire un peu de pédagogie sur cette démarche, et qu'il y a eu également plusieurs présentations en Bureau pour faire le point à chaque fois qu'ils pouvaient le faire. Elle fait observer que finalement, ce sont de nombreuses heures de travail qui se sont déroulées durant cette période en fait assez courte, puisqu'ils ont travaillé à marche forcée pendant ce laps de temps. Elle voudrait en profiter pour saluer le travail de leurs équipes, c'est-à-dire à la fois les services de la Communauté Urbaine, le Pôle de Jean-Yves Meunier, mais également le Service des Marchés qui ont été extrêmement impliqués dans ce travail. Elle voudrait également saluer l'implication d'Arc en Rêve. Elle rappelle qu'ils viennent de délibérer sur la convention avec Arc en Rêve qui est une association qui les accompagne beaucoup dans leurs dispositifs d'aménagements urbains et de réflexion sur l'urbanisme, et souligne qu'ils ont également beaucoup travaillé avec l'Agence d'Urbanisme et avec la fabrique de la Ville qu'elle voudrait vraiment remercier pour leur implication. Elle croit qu'ils ont aussi pris beaucoup de plaisir à rentrer dans ces sujets et à partager avec les équipes, tout le travail qui a été fait.

Elle indique qu'ils sont maintenant dans la période de l'après positionnement des travaux qui ont été faits par les agences, et il y aura, le 1er avril, une réunion extrêmement importante de partage entre les Maires et ces équipes. Elle rappelle que le 1er avril, chaque équipe va présenter son travail un peu plus dans le détail, et cela va permettre à chacun d'entre eux et à chaque maire de voir avec quelle équipe il se sentirait mieux pour travailler. A partir de là, ils vont pouvoir déterminer et définir des sites de projets potentiels, et rentrer véritablement dans le vif du sujet avec les équipes, pour constituer ce qu'elle appellera des « couples équipes/villes », mais aussi bailleurs et promoteurs, pour rentrer véritablement dans le mode opérationnel qu'ils aimeraient pouvoir voir enclencher à partir du début de l'année 2012.

Elle précise que ce qu'elle va leur présenter ce matin, et ce qui leur sera présenté le 1er avril, est le fruit des réflexions des équipes qui ont travaillé sans qu'on les guide véritablement sur les choix de territoires. Elle souligne qu'en conséquence, toutes les propositions qui sont faites, toute la réflexion qui est menée l'est sur des territoires fictifs, et chacun d'eux sera amené à se positionner et à dire à telle équipe : *« j'ai envie de travailler avec vous et j'ai envie de travailler avec vous sur tel territoire, en connexion et en relation avec la question de la densification, mais aussi avec la question de la proximité des corridors de transports en commun »*. Elle tient à le préciser, parce que la plaquette qu'ils ont sur table est nourrie d'exemples, et elle ne voudrait pas, d'une part que les uns et les autres pensent que les choses sont déjà figées, et d'autre part, qu'on ait choisi, ici à Talence, là à Ambarès ou elle ne sait où, un territoire sans l'accord et sans la discussion avec les Maires, car on n'en est vraiment pas encore à cette étape, qui s'enclenche à partir du 1er avril.

Puis elle communique les noms des équipes qui sont : OMA, l'équipe de Rem Koolhaas, Lacaton-Vassal, l'équipe d'Alexandre Chemetoff, l'équipe 51N4E qui est une équipe moins connue pour notre agglomération, et l'équipe AUC qui est celle de Jamel Klouche.

Elle voudrait, avant de rentrer dans le détail du travail de ces équipes, revenir sur ce qu'ils leur ont demandé et ce sur quoi reposait la commande qu'ils ont formulée. Elle précise qu'ils leur ont demandé de leur proposer des modes d'interventions urbaines sur des sites à identifier, de façon à faire émerger de nouveaux fonciers, de façon également à décliner des propositions innovantes, innovantes dans les formes urbaines, innovantes dans le traitement des espaces publics, innovantes aussi dans l'approche des concepts de développement durable, et innovantes également dans l'approche de l'évolution des modes de vie et de l'adaptabilité des formes urbaines et des logements. Elle résume qu'ils leur ont donc demandé de travailler sur des montages innovants et de faire intervenir de nouveaux acteurs dans les dispositifs proposés.

Elle ajoute qu'ils leur ont également demandé de travailler de façon à pouvoir soutenir les interventions et les modes de création de logements portés par les privés, de l'amont jusqu'à la réalisation, et ils leur ont également demandé de travailler avec de nouveaux outils, plus rapides et plus participatifs.

Elle indique que finalement, chacune des équipes a travaillé et leur a fait une proposition sur leur stratégie urbaine, c'est-à-dire la vision globale de la métropole, et d'autre part, sur des choses plus opérationnelles, c'est-à-dire les modes opératoires pour atteindre leurs objectifs et pour définir le processus opérationnel. Les équipes qui ont été amenées à concourir sont celles qu'elle vient de leur énoncer. Elle précise qu'ils les ont choisies il y a quelques mois parmi une trentaine qui avait souhaité participer à ce dialogue compétitif, et qu'ils ont volontairement fait le choix d'équipes qui sont réputées pour avoir des visions différentes de l'urbanisme et de l'approche de « comment faire la ville ».

Elle classera ces équipes en trois catégories. La première serait la catégorie composée de l'équipe d'OMA et de l'équipe AUC qui ont plus orienté leur travail vers la vision métropolitaine et la stratégie métropolitaine. La deuxième catégorie comprendrait l'équipe de Lacaton-Vassal et celle d'Alexandre Chemetoff qui ont beaucoup plus travaillé la question du logement, la question de l'habitat, la question de comment habiter son logement, et finalement, peut-être aussi la question de l'habitant dans son logement, du côté de l'individu. Et puis, il y a 51N4E qui est une équipe de jeunes architectes belges, qui a déjà à son actif de nombreuses réalisations à travers le monde. Elle trouve que cette équipe a peut-être réussi le mieux la synthèse entre les deux approches, mais ses collègues pourront tout à fait la contredire après ces présentations.

*Elle procède à la présentation des projets des équipes au travers d'un diaporama qu'elle commente.*

Elle craint que cette présentation ait été un peu fastidieuse pour ses collègues, mais elle les assure qu'elle est ravie qu'il n'y ait dans le public aucun membre de ces équipes parce qu'elle s'imagine un peu ce qu'aurait été leur frustration, car pour eux, ce sont 6 mois de travail qu'elle vient de résumer à peu près en 5-6 minutes pour chacune d'entre elles. Elle espère donc qu'ils n'auront jamais vent de cette rencontre, et de la frustration aussi qui peut l'animer. Elle souhaite également que ses collègues n'auront pas le sentiment qu'elle a travesti le travail de chacune de ces équipes. Elle voudrait conclure en leur disant

qu'aujourd'hui, on va passer vraiment dans le grand saut du concret et du mode opérationnel, à partir du 1er avril, avec chacune des communes.

**M. OLIVIER** tient tout d'abord à rassurer Mme le rapporteur car il a trouvé son exposé assez remarquable, compte tenu de la complexité du travail qui a été effectué pendant les mois qui ont précédé, et pour avoir la chance d'y avoir participé avec neuf autres élus, il peut dire que pour ce qui le concerne (mais il croit que c'est partagé), c'est une démarche qu'il a considéré comme absolument fascinante.

Il se demande comment ne pas être favorable à une démarche visant à la réappropriation de la ville par les habitants de notre agglomération, et visant aussi à une réflexion sur la structuration même de la cité. Il constate que notre agglomération est, comme les autres, soumise à une dramatique crise du logement, dont sont victimes en premier lieu les familles les plus précaires et les plus en difficulté. Il renvoie ici au rapport de la fondation de l'abbé Pierre, qui met en évidence l'acuité de cette crise.

Il précise qu'en ce qui les concerne, les élus Communistes et apparentés veilleront à ce que les programmes issus de cette opération 50000 logements aillent vers une résorption de cette situation dramatique pour nombre d'habitants de ce territoire, et autrement dit, que chaque programme contienne 50% de logements sociaux (PLAI et PLUS).

A leur avis, on doit, certes, accueillir ceux qui souhaitent, et peuvent, habiter notre agglomération, mais aussi et surtout ceux qui le souhaitent mais qui, actuellement, sont contraints et forcés de s'exiler de plus en plus loin des limites de notre territoire.

**M. HURMIC** indique que les élus Verts approuvent cette opération qui va permettre de répondre aux besoins de développement de notre métropole à plus ou moins brève échéance, mais il souhaiterait particulièrement se faire un peu l'écho d'une préoccupation qui a été à plusieurs reprises manifestée dans le cadre des discussions qu'ils ont pu avoir sur ce dialogue compétitif et récemment encore lors de la réunion à laquelle certains d'entre eux, pas très nombreux souligne-t-il, assistaient le jeudi 17 mars. Il précise que **Mme BOST** leur avait alors présenté le résultat des cinq équipes, et ils avaient été nombreux à être intéressés, voire séduits, par un certain nombre de propositions faites par ces équipes, mais la préoccupation qui est revenue à plusieurs reprises est celle de la maîtrise du foncier à long terme. Il fait remarquer qu'ils ont, certes, la chance d'avoir une génération qui les a précédés, qui leur a laissé un foncier qui leur permet aujourd'hui d'avoir des opérations d'envergure, telle que celle qui leur est aujourd'hui présentée, mais il pense qu'ils ont le même devoir vis-à-vis de la génération qui va leur succéder de lui assurer également une maîtrise du foncier qui n'est pas aujourd'hui rendue facile ou possible. Il constate que le foncier augmente dans des proportions qu'ils n'ont jamais connues ici, dues au succès des opérations d'urbanisme menées ces dernières années et, une fois que ces opérations là auront été réalisées, il va de soi à son avis, que notre agglomération aura toujours besoin de construire et d'avoir la maîtrise d'un certain nombre de parcelles. Il estime qu'ils doivent pour cela se doter d'un outil, et rappelle qu'à plusieurs reprises a été évoqué celui de l'E.P.F.L. auquel une majorité d'élus communautaires sont tout à fait favorables, malgré les réticences de certains qui disent que c'est long à se mettre en route et cela concerne le long terme. Il fait observer que, précisément, cela concerne le long terme, et que c'est une raison de plus pour démarrer le plus rapidement possible dans la création de cet outil foncier. Il insiste sur le fait qu'il y a d'autres outils fonciers également sur lesquels ils pourraient réfléchir, à l'instar d'autres métropoles qui les ont devancés sur cette maîtrise là, mais il leur

semble qu'il convient très rapidement de mettre en œuvre la réflexion, ou sur cet EPFL, ou sur d'autres outils, car s'ils ne le font pas, ils passeront à côté d'un devoir qu'ils ont vis-à-vis de la construction de l'agglomération de demain et vis-à-vis des élus qui vont leur succéder.

**Mme NOËL** souhaite simplement revenir un peu sur la part du rêve de ce qui leur a été donné de voir avec Christine BOST qu'elle remercie pour sa présentation.

Elle entend, bien sûr, indiquer à quel point les Verts s'associent aux enjeux et aux attendus de cette démarche que sont la maîtrise de notre territoire, la production de logements en nombre suffisant et de qualité, correctement localisés, mais aussi des démarches innovantes dans les modes de faire ou dans les montages opérationnels et financiers. Tout cet aspect global des choses leur paraît devoir être souligné, pour considérer que la démarche qui a été engagée autour de ce dialogue compétitif traduit bien, lui semble-t-il, l'ambition forte qu'ils ont pour la question urbaine, pour la fabrique urbaine. Elle tient à dire à quel point ils se félicitent de cet engagement, ô combien important pour l'agglomération, qui vise à construire ce qui va faire qu'il y aura un bien être à vivre en ville, et à vivre ensemble, ce qui est quand même l'objet premier de la ville.

Elle indique qu'elle est très intéressée par les productions qui leur ont été proposées, et qui, lui semble-t-il, sont véritablement à la hauteur de l'ambition qui était la leur pour une très grande qualité, et elle pense que toute cette matière grise qui a été produite est un matériau essentiel qui doit conduire leur réflexion au quotidien. Elle espère qu'ils sauront s'en saisir chaque jour pour la construction de cette ville au quotidien.

Elle souhaite dire également que le choix des thèmes qui avaient été proposés au départ, et qui ont été portés au débat, sont tout à fait heureux, s'agissant de la densification des axes, des nouveaux pôles d'échanges, du traitement des franges urbaines, de la mixité fonctionnelle avec le devenir de nos grands espaces monofonctionnels, et le sujet de la densification qui est tout aussi important. Il lui semble que les couples qui leur ont été présentés entre le thème et l'équipe retenue, sont particulièrement heureux, parce qu'ils lui paraissent tout à fait adaptés à la problématique en fonction du travail qui est le leur, et qu'ils ont donné à voir dans leur réflexion. Par exemple, elle trouve particulièrement opportun d'avoir retenu l'équipe Lacaton-Vassal pour réfléchir à ce travail sur la densification du pavillonnaire, quand on sait à quel point ils ont toujours axé leur travail sur la qualité du logement pour tous, pour agrandir les logements, toujours baisser les coûts, pour permettre à chacun de vivre au cœur de l'agglomération. Ce couple lui paraît tout à fait important, mais d'autres aussi, et elle pense qu'il est très intéressant que Chemetoff soit sur le traitement des franges urbaines.

Elle estime qu'il y a une très bonne relation entre les travaux théoriques qui leur ont été rapidement présentés aujourd'hui, et ce que cela traduit du fond que portent ces équipes, ou la façon dont elles vont pouvoir s'impliquer sur les thèmes qu'ils leur ont demandé de traiter.

**M. Alain CAZABONNE** voudrait également dire à Christine BOST combien il a apprécié son résumé de ce dossier aussi compliqué. Comme l'a dit Michel OLIVIER, il souligne que cela a été une période passionnante que d'avoir eu ces multiples réunions. Il a essayé d'être un bon élève, il a assisté à toutes les réunions, et il remercie aussi leurs collaborateurs qui ont pu rendre simples des concepts qui, quand on n'est pas spécialiste, peuvent paraître assez abstraits. Mais il répète que cela a été passionnant, et on est arrivé aujourd'hui à cette conclusion extrêmement intéressante.

Il pense que chaque Maire, notamment ceux qui siégeaient, avait une vision particulière. Il a eu l'occasion de répéter plusieurs fois aux différents candidats que, soit ils proposaient des visions d'aménagement de l'agglomération et là, il était tout à fait réceptif, soit ils proposaient déjà d'entrer dans le détail d'opérations, et il a pu constater pour ce qui concernait Talence, que la plupart des terrains qu'ils identifiaient étaient déjà en voie d'aménagement, mais il n'empêche que leur réflexion était quand même intéressante et montrait bien que, finalement, c'étaient les possibilités qui étaient présentes. Il s'est lui-même aussi beaucoup intéressé à l'équipe Vassal, parce qu'il estime qu'il y a dans une ville très urbanisée, une opportunité de pouvoir réaménager sans détruire l'existant.

Il entend aujourd'hui, et il s'en félicite, presque une unanimité disant : « *ville égale densification plus transports en commun* ». Il considère que c'est bien qu'on le dise ici, où ils sont tous d'accord, ce qui est merveilleux. Il précise que M. BLANC, lorsqu'il est venu leur présenter le projet de convention entre la CUB et Aquitanis, évoquait les différents obstacles ou freins à cette densification, car il y a le problème du foncier.

Concernant un EPFL, il souligne que personne n'est contre l'idée de se donner les moyens d'acquérir, mais que le partage entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, c'est l'histoire de cette taxe additionnelle, et Communauté d'Avenir estime que la Communauté Urbaine peut avoir les moyens d'acquérir du foncier, parce qu'il faut en acquérir. Il précise qu'il disait à M. BLANC, que lorsqu'il y a du foncier disponible, comme c'est le cas pour Aquitanis à Talence, il y a des problèmes financiers. Il a ajouté que s'il y a des problèmes de foncier, il y a un problème que l'on n'évoque jamais lorsque l'on a des objectifs rapides, qui est ce qu'il appelle les égoïsmes locaux.

Certains ici partageront son sentiment, d'autres moins, tout dépendant si on est dans l'exécutif ou dans l'opposition dans une ville, mais il estime que ce dossier devrait faire l'objet d'un consensus, au moins dans sa philosophie. Et il lui a dit qu'il ne sera pas le « vilain petit canard » qui portera seul ces projets, mais qu'il demandera à Pierre HURMIC ou à ses amis, au Président Vincent FELTESSE ou d'autres, de venir, et qu'ils portent ensemble les projets, parce qu'on ne peut pas être pour ici, et contre à l'extérieur. Il entend bien que les mots ont leur importance, et que des opérateurs qui sont les mêmes, sont d'affreux spéculateurs lorsqu'ils sont à Talence, mais deviennent des aménageurs dès qu'ils sont dans d'autres villes.

Il considère qu'il y a bien ici une volonté politique forte, car il croit que c'est le cas, de porter ces projets de densification, parce que c'est la condition du développement durable pour éviter l'étalement, et il demande donc qu'on essaie de transporter ce consensus en dehors de cette assemblée.

**M. ROSSIGNOL** déclare prendre la parole au nom du groupe Europe Écologie les Verts. Il précise qu'il a eu la chance de participer au comité de pilotage des 11 élus, qui était extrêmement enrichissant. Il estime qu'il s'agit d'un projet très ambitieux, de qualité, qui est déjà remarqué et qui sera très remarquable, ce dont ils sont sûrs, ainsi qu'une façon d'inventer une nouvelle façon de faire la ville, dans le fond et dans la forme. Il souligne que ce projet n'est pas simplement un geste architectural, ni simplement non plus la somme de 50 000 gestes architecturaux, mais bien un tout cohérent avec des regards complémentaires d'équipes ambitieuses, l'objet étant de produire des logements abordables pour tous. Il insiste sur le « pour tous », en fonction des moyens financiers, mais également

des âges de la vie, des formats des familles, et les équipes ont fait des propositions très intéressantes à ce niveau là, autour des axes de transports en commun, afin de les « rentabiliser ». Reste la problématique du foncier, comme cela a été abordé, et il pense qu'il serait temps de se pencher sur la question et de trouver un consensus au sein de cette assemblée pour avoir une politique ambitieuse et opérationnelle sur le prix du foncier sur le territoire communautaire. Une des possibilités, c'est l'EPFL, mais pas simplement et donc, il considère qu'il serait temps d'avoir une étude qui leur propose différentes pistes, pour pouvoir choisir en toute connaissance de cause.

Il rappelle que l'enjeu est évidemment de lutter contre l'exode urbain auquel on assiste, de lutter contre l'étalement urbain, le mitage du territoire, l'artificialisation des sols, la réduction de la place de la nature, la perte de la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, etc..., et pour ce faire, il faut travailler sur la représentation du bonheur familial qui est, pour l'instant, le modèle du pavillonnaire. Ce qui constitue, à son sens, le challenge de ce projet de la construction de la ville millionnaire à travers les 50 000 logements, mais également d'autres opérations comme Euratlantique, c'est de remplacer le modèle du bonheur familial du pavillon par la ville désirable, la ville aimable, la ville pour tous, la ville dense, la ville compacte, la ville à forte valeur ajoutée, la ville de culture, la ville de services, la ville d'emplois. Et quand les habitants auront envie de revenir en ville en trouvant des logements abordables, il estime qu'ils auront réussi ce formidable challenge de construire la ville du 21ème siècle, cette ville de proximité.

Enfin, pour conclure, il fait observer que plusieurs équipes ont souligné le fait que notre agglomération n'avait pas de limite et donc, il va leur falloir, tous ici, trouver une limite à notre agglomération, la poser de manière symbolique, et également de manière réglementaire.

**M. BAUDRY** indique qu'ayant eu, lui aussi, le privilège de participer aux 17 auditions des cinq équipes qui ont travaillé sur les 50 000 logements, il ne peut que s'associer aux propos de ses collègues du groupe de travail pour confirmer la qualité exceptionnelle du travail fourni. Il souligne que les cinq cabinets les ont surpris par leur connaissance du terrain, et par leurs propositions souvent audacieuses, mais réalistes aussi, et ils ont très bien compris la volonté de M. le Président de la CUB de densifier intelligemment notre agglomération, de modifier la mono-fonctionnalité des grandes zones commerciales, avec comme exemple, Mérignac Soleil, où 20% seulement du territoire est occupé par de l'immobilier pour 80% de libre, et d'appréhender la diversité et la particularité de leurs villes, de leurs espaces.

Le travail qui les attend est énorme à son avis, et le challenge proposé en vaut la peine. Il se déclare certain que la présentation du 1er avril et de la semaine suivante permettra à chacun d'eux de bien comprendre l'intérêt de cette réflexion importante qui concerne leurs 27 communes.

**Mme TERRAZA** précise n'avoir pas eu la chance d'être dans le copil, mais effectivement, ce qui lui paraît intéressant dans cette démarche, c'est que deux politiques publiques, le logement et les déplacements, s'associent à deux échelles spatiales, la commune et l'agglomération, pour s'interroger, se répondre, et s'enrichir mutuellement. Ainsi, l'échelon communal ne reste pas focalisé sur des enjeux exclusivement locaux et parallèlement, le développement métropolitain n'est plus un concept purement théorique. Elle ajoute que cela se concrétise par des empreintes urbaines opérationnelles et visibles que seront les sites de projet retenus, et ceux qui seront ensuite inspirés de la démarche.

Elle relève que l'enjeu fondamental est de faire en sorte que la ville, au sens large, évolue et continue de s'inventer, avec, pour gagnant final, l'habitant actuel, qu'il soit riverain ou en transit, et l'habitant à venir. L'ingénierie de très haut niveau mobilisée par la CUB pour cet excitant moment d'urbanisme saura, elle n'en doute pas, permettre l'atteinte de cet objectif.

Elle indique que sa ville, comme beaucoup d'autres pense-t-elle, sera candidate à ce programme, et on aura compris que c'est donc avec enthousiasme qu'ils souhaitent s'inscrire dans cette démarche des 50 000 logements.

**M. GUICHARD** note que Mme le rapporteur a parlé de privilège, et alors, exceptionnellement, il ne sera pas contre les privilèges, et il peut même dire qu'il soutiendra cette démarche de privilèges, mais il demande qu'elle soit partagée par leurs 750 000 habitants, car ne veut pas que l'on oublie que c'est un nœud qu'il va leur falloir dénouer ensemble. Il estime bien qu'il y ait 11 élus qui aient passé du bon temps, et il ne donne pas un sens péjoratif à cette expression, au contraire, car il trouve que c'est bien, mais à condition que l'on confronte cela avec les principaux concernés que sont les citoyens, les habitants, car, en effet, les 50 000 logements, c'est quand même le cœur de Bordeaux 2030. Il invite ses collègues à se rendre compte du travail colossal qu'ils ont à faire, ne serait-ce que pour informer leurs 750 000 citoyens de l'extraordinaire privilège que ses collègues ont eu durant ces multiples heures de réunions. Il leur demande d'imaginer le temps et les moyens qu'il va falloir pour captiver leur intérêt et écouter, s'imbiber.

Il signale que le Directeur de l'A'URBA se comparait parfois à une éponge, et il a trouvé l'expression intéressante, c'est-à-dire qu'il prenait pour intégrer, il se demande si, à partir de là, ça va pouvoir se faire en 3 mois, parce que c'est cela qui leur est demandé ou exigé. Il considère que ce n'est vraiment pas possible, d'où leur demande de repousser, tout en travaillant à partir de l'extraordinaire foisonnement des équipes et du travail des élus qui a été organisé, et qui est un socle remarquable de promotion de la démarche dont il parle. Il ajoute qu'il se dit que cela a autant d'importance que le pont Bacalan/Bastide dont chacun sait que ce combat lui a été très cher, mais il a vu se monter des centaines de gens pour demander un temps supplémentaire de réflexion, de débats démocratiques autour de l'intérêt ou pas du pont Bacalan/Bastide, et **M. le Président** a accordé ces 6 mois pour qu'il y ait ce débat supplémentaire. Il demande pourquoi ne pas l'accorder là, alors qu'il y a une urgence, lui semble-t-il, de contenu démocratique à la hauteur du travail remarquable qui a été effectué.

**Mme BOST** souhaite tout de suite répondre un peu à chaud à **Max GUICHARD** parce qu'elle voudrait que les choses soient claires. Elle insiste bien sur le fait qu'on ne va pas faire, ou faire faire, 50 000 logements dans un temps record de trois ou six mois. Elle lui rappelle que la première étape, c'est le 1er avril avec la confrontation entre les analyses, les visions des équipes, et les équipes, et la seconde étape, le début de la semaine de la fabrique métropolitaine qui démarre le 4 avril, où chaque équipe va venir présenter son travail. Elle précise qu'on sera là dans une configuration où qui souhaite venir pourra venir rencontrer et comprendre les propositions qui sont faites. Elle poursuit qu'après, l'échange avec la population, le partage, cela se fait aussi dans le cadre de BM 3.0 où la population est constamment incitée à venir partager sa vision de la métropole de demain et puis, lorsque les couples vont se former entre les communes, les équipes, les promoteurs, et les bailleurs, lorsque les projets vont commencer à se fonder, à prendre corps, chaque Maire, avec la CUB, est tout à fait à même d'enclencher des démarches de concertation, de participation. Elle pense qu'ils le font tous quand ils ont des projets qui dépassent la dizaine

de logements, où ils échangent avec les habitants qui sont à proximité de ces territoires. Elle confirme que la démarche participative sur les créations de logements aura donc lieu, bien sûr, mais qu'elle aura lieu au coup par coup. Elle ajoute qu'on ne peut pas communiquer aujourd'hui sur ce vaste projet de 50 000 logements sans être capable de dire à quel endroit ils vont se situer. Elle rappelle que c'était vraiment son propos en préambule pour rassurer les élus, que de dire que les choses ne sont absolument pas figées au jour où l'on se parle. Il y a des orientations possibles, les équipes ont ouvert des champs possibles, mais demain, chaque Maire pourra dire, « *ce que vous avez proposé sur ma commune ne me convient pas parce qu'il y a déjà quelque chose de lancé, j'envisage de faire autre chose de ce territoire, en revanche, j'ai un terrain de 2 hectares sur lequel j'envisage éventuellement de travailler avec vous et de développer quelque chose* ».

Elle invite à ne pas se tromper au niveau de l'enjeu de communication, de participation des habitants, car il faut que les choses soient vraiment ciblées, pour qu'on échange et qu'on donne de la matière aux habitants quand on a un peu plus de concret. A ce stade, elle répète qu'on est sur la vision globale de la stratégie métropolitaine, et c'est vraiment le travail qui est enclenché et engagé depuis quelques mois maintenant dans le cadre de Bordeaux Métropole 3.0.

Puis elle souligne qu'il y a un lot qu'ils ont décidé de ne pas attribuer, c'est celui du campus puisqu'au fil du temps, ils se sont rendus compte qu'il y avait aussi d'autres coups qui étaient partis sur le campus, et il ne leur a pas paru forcément opportun de superposer une analyse ou une réflexion supplémentaire à ce qui est déjà lancé et bien avancé.

Pour conclure, elle a extrait une phrase d'Alexandre Chemetoff qui lui paraît intéressante à communiquer, quand il dit : « *Pour être innovant, inventif et moderne, nous devons apprendre à bousculer nos réflexes, nos habitudes. Nous devons apprendre à stimuler notre imagination et sans cesse remettre en cause nos stratégies* ». Elle croit que c'est ce qu'on est en train de faire et que l'on va faire à partir de maintenant, et de la façon dont les choses sont enclenchées.

**M. TOUZEAU** tient à souligner la grande qualité du travail qui est porté et entrepris sur ce dossier des 50 000 logements. Il y trouve beaucoup de points communs avec ce niveau métropolitain et avec la démarche qu'ils ont portée dans le cadre des Hauts de Garonne Développement, dans le cadre du Grand Projet de Ville, avec la force des projets qui permettent d'identifier les difficultés, de les surmonter, et puis aussi avec une vision en termes calendaires leur permettant de pouvoir évaluer ensemble les différentes avancées. Il se félicite donc de l'initiative, de la richesse des échanges, et des différents apports.

Il désire intervenir sur la question foncière, pour signaler qu'à son sens, ils n'échapperont pas à un certain nombre de décisions importantes sur cette question là, s'ils veulent atteindre des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs, prendre en compte des dimensions qui pèsent aujourd'hui d'une façon extrêmement importante sur les capacités, les possibilités d'accès au logement de leurs populations ici au cœur de la métropole. Il insiste sur le fait qu'ils produisent du logement qui, depuis quelques années, ne correspond pas aux besoins et aux ressources de leurs administrés, et cela lui semble être un élément d'importance. Il précise qu'ils retrouveront tout à l'heure, dans les débats concernant Aquitanis, les objectifs fixés dans la convention entre cet organisme et la Communauté Urbaine, qui posent à nouveau la question foncière. Il reconnaît la nécessité sans doute de

débattre sur des stratégies, de refonder peut-être les politiques communautaires, mais il a fait le point sur les acquisitions foncières réalisées avec des objectifs d'aménagement pour constater que l'effort communautaire est extrêmement important. Il demande s'ils auront dans les années qui viennent, les capacités financières pour porter, sans améliorer « la boîte à outils » de cette question foncière qui est essentielle sur le logement, sur l'économie, et sur le développement de la métropole. Il a fait réaliser un point, commune par commune, sur les acquisitions, et ceci mérite une observation, lui semble-t-il. Il est fait allusion à des assises du foncier, ce dont il convient, mais il incite à ne pas se voiler la face, car ils auront des décisions importantes à prendre sur la question foncière à moyen terme, sur la façon d'essayer de peser sur le marché, pour éviter que des objectifs qui sont portés par l'action publique se heurtent à d'autres priorités portées par le secteur privé, ce qui est tout à fait louable dans le cadre d'objectifs conduisant à une diversité dans l'offre de logements.

Il conclut que la question foncière est cruciale. On a eu des débats sur l'EPFL qui ont conduit à certaines situations aujourd'hui de blocage, mais il pense qu'il faudra rouvrir les débats, y compris sur leurs capacités financières à porter ce qui est, lui paraît-il, le socle de cette politique et des autres politiques communautaires.

**M. le Président Vincent FELTESSE** tient d'abord à remercier toutes et tous qui ont participé à cette première étape, les cinq équipes qui ont fourni un travail assez extraordinaire et qui se sont impliquées largement au-delà de ce qui était prévu dans le marché, les services de la CUB, tous confondus, qui ont été d'un extrême professionnalisme, mais aussi ont fait preuve d'une capacité imaginative sur une démarche particulière, appuyés par l'agence d'urbanisme. Il souhaite également remercier Christine BOST, mais aussi les dix autres élus du comité de pilotage puisque ils ont eu 17 réunions de négociation, avec en moyenne entre sept et dix élus sur ces 17 réunions de négociation, ce qui montre une implication très forte.

Il voudrait tirer quelques leçons de cette démarche, et ouvrir quelques perspectives sur la suite, puisque ces 50 000 logements, quelque part, sont aussi liés à la stratégie de métropolisation qui est en cours, et tout se tient. Il souligne qu'il y a, à la base, une volonté politique forte, de plus en plus partagée à l'intérieur de cette assemblée, sur les grandes orientations, et notamment sur cette articulation entre la question de l'habitat, du logement et des transports collectifs.

Comme deuxième point qui est très important dans cette démarche et qui le sera aussi dans toute la stratégie métropolitaine, comme l'a dit Brigitte TERRAZA, c'est en permanence cet aller-retour entre les deux échelles métropolitaine et communale, voire infra-communale. Il indique qu'il n'est pas question d'avoir une sorte de rouleau compresseur métropolitain qui uniformise toute l'agglomération, surtout que l'on sait qu'en matière d'urbanisme, les erreurs peuvent être fréquentes, mais il n'est plus question non plus de ne réfléchir qu'à des petites échelles, parce qu'on voit bien qu'on est dans un monde qui est articulé. Il fait remarquer que c'est quand même là une des grandes leçons du développement durable.

En troisième point, il tient à dire que cette méthode repose sur une négociation permanente. On va délibérer dans quelque temps sur le PAE des Bassins à Flot et quelque part, il fait observer qu'on a la même approche et la même méthode qui est de construire, respecter les lieux, avoir une excellence architecturale, et être en négociation permanente avec tous les acteurs de la production de la ville, les habitants, les promoteurs, les bailleurs, les politiques.

En quatrième point, il précise que s'il remercie leurs collègues d'y avoir participé, c'est que pour faire ce genre de choses, il leur faudra une nécessaire implication, et il sait bien que ce n'est pas toujours facile, et qu'il faudra qu'ils arrivent là aussi à articuler leurs différentes échelles de temps, entre le temps communautaire, le temps municipal, et aussi le temps professionnel et le temps privé.

En dernier point qu'il estime peut-être le plus important, sur la suite et sur cette question de la participation des uns et des autres, il considère que c'est vraiment un sujet fondamental. Depuis quelques mois et quelques années, on a essayé de monter en puissance en termes d'implication et de participation de la population, on a présenté cette semaine le livre blanc de l'eau et de l'assainissement qui est la conclusion d'un grand cycle, mais on voit bien qu'on est encore loin, voire très loin. Il pense que ce qu'on peut dire dans cette assemblée, c'est que ce ne sont que 120 élus, et même si ce sont des élus municipaux proches du terrain, élus avec un taux de participation très important, ils ne sont pas non plus totalement anodins dans la représentation de leurs populations, mais il va falloir aller plus loin.

Il estime que le temps du tout penser et tout appliquer est un temps qui est largement dépassé, et que dans un monde qui bouge en permanence, ces espèces de grands schémas directeurs purs et parfaits sur lesquels on réfléchit pendant 15 ans et qui doivent s'appliquer pendant 15 ans, cela ne fonctionne plus comme cela. Il souligne que quelque part, 50 000 logements est aussi une démarche extrêmement pragmatique, et que la stratégie métropolitaine que l'on va affiner est une stratégie qui bougera chaque année et où il y aura un phénomène de boule de neige. A son avis, il ne faut donc pas avoir les grilles de participation du passé, parce que la société ne fonctionne plus comme cela. Sur la stratégie métropolitaine, ils reçoivent aujourd'hui ou lundi une première version, mais il y en aura au moins cinq, six ou sept avant l'été, parce qu'on est nécessairement dans ces allées et venues permanentes, entre eux, avec la population (c'est l'objet de la semaine de la fabrique métropolitaine), sur le terrain (c'est l'objet de toutes les conférences et il y en aura en mai et juin), dans une espèce de transparence totale. Toutes les contributions de BM 3.0, tous les documents, sont en ligne sur le site participation de la CUB, et il voudrait savoir quelle autre institution en France se livre à cette transparence totale.

Il fait donc observer qu'on est toujours un peu en avance sur cette question de participation, tout en ayant conscience qu'on est toujours en retard par rapport aux aspirations de la population. Mais il invite à bien avoir conscience qu'on est dans cette articulation des échelles, locale, globale, mais immédiate, et plus loin dans le temps, et qu'en permanence, on va continuer à affiner, à bouger les choses. Il ajoute que c'est pour cela aussi qu'une des suggestions qui a été faite par les équipes d'avoir une équipe dédiée de négociation, va prendre forme.

Pour arriver à asseoir cette ambition métropolitaine, il indique qu'il faut aussi qu'ils fassent bouger leurs outils. Il rappelle qu'on a inventé de toutes pièces cet outil 50 000 logements, et que cette première étape est plutôt extrêmement satisfaisante, mais que maintenant, il faut parvenir à concrétiser les choses. Il souligne qu'il y a une seconde étape, dans les 9 mois qui viennent, qui est d'arriver à avoir entre 15 et 20 expériences sur l'ensemble du territoire communautaire, là où il y a les transports collectifs, donc, bien sûr, la ville centre, Bordeaux et les périphéries, avec le souci d'autant de qualité architecturale, urbanistique, à St Vincent de Paul qu'à Euratlantique qui est une opération d'intérêt national. Il insiste sur le fait que ce n'est qu'à ces conditions qu'ils arriveront à atteindre leurs objectifs.

Il adresse un merci à toutes et à tous et indique que, comme toujours, tout est à venir.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**M. DELAUX ne prend pas part au vote**

**M. CHAUSSET**

**2011/3/ 18 Marchés Publics - Réseau de tramway 2016 - Création de la ligne D - Construction d'un parc de stationnement en ouvrage hors voirie au Bouscat (parc Denis)- Concours restreint - Composition du jury - Autorisation de lancement**

**M. le Président Vincent FELTESSE** enregistre l'accord unanime du Conseil pour qu'il ne soit pas procédé à un vote à bulletins secrets ainsi que sur la liste qui a été proposée et qui est la suivante : Titulaires : *Béatrice DE FRANCOIS, Max GUICHARD, Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Denis QUANCARD*. Suppléants : *Pierre SOUBABERE, Jean-Claude FEUGAS, Michel DUCHENE, Elisabeth TOUTON, Laurence DESSERTINE*.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Désignations effectuées**

**M. CHAUSSET**

**2011/3/ 19 Marchés Publics - Réseau de tramway 2016 - Création de la ligne D - Construction d'un parc de stationnement en ouvrage hors voirie à Bordeaux (parc Beaujon) - Concours restreint - Composition du jury - Autorisation de lancement**

**M. le Président Vincent FELTESSE** enregistre l'accord unanime du Conseil pour qu'il ne soit pas procédé à un vote à bulletins secrets ainsi que sur la liste qui a été proposée et qui est la suivante : Titulaires : *Béatrice DE FRANCOIS, Max GUICHARD, Michel DUCHENE, Elisabeth TOUTON, Laurence DESSERTINE*. Suppléants : *Pierre SOUBABERE, Jean-Claude FEUGAS, Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Denis QUANCARD*.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Désignations effectuées**

**M. CHAUSSET**

**2011/3/ 20 Marchés Publics - Réseau de tramway 2016 - Création de la ligne D - Construction d'un parc de stationnement en ouvrage hors voirie à Bordeaux (parc Charles Gruet) - Concours restreint - Composition du jury - Autorisation de lancement**

**M. OLIVIER** indique que les élus Communistes et apparentés sont franchement gênés par ce dossier, non qu'ils soient contre la construction d'un parking de substitution qui apparaît nécessaire avec l'arrivée de la ligne D du tramway à la barrière du Médoc. Il précise que ce

qui les gêne, c'est ce qui se passe autour de l'ENIM (Établissement National des Invalides de la Marine). En effet, cet établissement public de gestion des invalides et retraités est impacté partiellement par la construction du parc de substitution (parking).

Il signale qu'alors que cet établissement peut se redéployer sur le bâti conservé, la direction de l'ENIM se saisit de cette restructuration pour déménager l'ensemble de ce service sur La Rochelle, et opérer une nouvelle saignée sur l'emploi. Il indique qu'ils ont été interpellés par l'organisation syndicale de cet établissement, leur annonçant la suppression de 30 emplois sur le secteur.

Il est intervenu en commission sans qu'aucune réponse ne lui soit apportée, alors qu'il pense que des acteurs locaux de la ville et de la CUB connaissent parfaitement l'enjeu anti social de cette opération. Il trouve plutôt dérangeant que, par son silence, la Communauté s'associe à cette manœuvre, alors qu'en dehors d'une restructuration sur place, d'autres sites sont possibles pour l'implantation du parking.

Il considère qu'on ne peut, d'un côté, affirmer que l'on mène la bataille pour la création de nouveaux emplois et, de l'autre, ne pas préserver l'existant, et on ne peut pas affirmer la vocation maritime de Bordeaux et en détruire, après Santé Navale, ce qui la constitue.

Dans cette situation, ils voteront contre la délibération.

**M. CHAUSSET** rappelle que depuis le départ, ils leur ont signifié qu'ils n'avaient pas besoin de leurs bureaux pour construire le parking. Ils peuvent donc rester et pour la Communauté, il insiste sur le fait qu'il n'y a aucun problème, la CUB n'étant en rien responsable de leur départ. Que l'État prenne une décision et profite de cela, très possible, mais on n'y est pour rien, et il estime dommage que ce dossier fasse les frais d'un vote contre.

**M. DUCHENE** pense qu'il s'agit d'un très bon dossier, mais que par contre, le parking a besoin d'être le plus grand possible. **G. CHAUSSET** a rappelé que les coûts du foncier sont extrêmement chers dans ce secteur là, et il leur faut réaliser un parking conséquent. Il rappelle que c'est un parking à rampes, et que celles-ci consomment une grande partie des places de stationnement. Les discussions avec l'ENIM leur permettent de récupérer une partie du terrain, et il indique qu'il y a donc plusieurs possibilités à partir de là qui sont que soit la vente permet de restructurer la partie du bâtiment qui reste à l'ENIM, soit il y a un déplacement sur la commune et, là aussi, la vente permet d'effectuer ce déplacement dans de bonnes conditions. Pour rassurer leur collègue, il précise que les représentants du personnel ont été reçus à la mairie de Bordeaux, et que les débats sont en cours pour essayer de trouver une solution qui soit la meilleure possible pour la CUB et pour le personnel.

**M. le Président Vincent FELTESSE** enregistre l'accord unanime du Conseil pour qu'il ne soit pas procédé à un vote à bulletins secrets ainsi que sur la liste qui a été proposée et qui est la suivante : Titulaires : *Béatrice DE FRANCOIS, Max GUICHARD, Michel DUCHENE, Elisabeth TOUTON, Laurence DESSERTINE*. Suppléants : *Pierre SOUBABERE, Jean-Claude FEUGAS, Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Denis QUANCARD*.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communistes et**  
**apparentés vote contre**  
**Désignations effectuées**

**M. DUCHENE****2011/3/ 22 Appel à projet "Ecocité" - Candidature CUB et signature Protocole d'ingénierie "Ville de demain" - Décision - Autorisation**

**M. DUCHENE** souhaite répondre à des débats qui ont eu lieu lors des commissions, en particulier de leur collègue **Max GUICHARD** concernant les délais. Il précise que l'État leur a transmis le cahier des charges le 19 octobre, et qu'il fallait donc, dans un délai très court, trouver des actions innovantes, reproductibles avec des partenaires privés, et élaborer une stratégie d'ensemble. Il fait remarquer qu'il ne leur était pas possible de présenter leur dossier de candidature en Conseil de Communauté du 11 février parce qu'ils étaient à l'époque en pleine discussion avec les services de l'État, et il tient à s'en excuser auprès des membres de cette assemblée. Il rappelle cependant qu'une présentation a eu lieu le 3 mars en Bureau, et les 8 et 11 mars en Commissions d'urbanisme, développement durable et nouvelle gouvernance avant le dépôt du dossier.

Il souligne par ailleurs que si une action était refusée par les élus, ils pourraient toujours dire à l'Etat qu'ils ne la présentent pas, car une phase de dialogue va s'ouvrir et se dérouler avec l'État, et cela leur permettra de revenir sur ces dossiers.

Il pense qu'un autre aspect avait été évoqué lors de la Commission, et il croit que c'était **Mme ISTE** qui était intervenue sur l'aspect social. Il indique que certains élus ont trouvé qu'il manquait un volet social, et il tient à rappeler que ce point n'est pas directement abordé, car il ne fait pas partie du cahier des charges qui est très précis, et comprend quatre axes tournés vers l'environnement. Cependant, il précise qu'ils abordent la dimension sociale dans un certain nombre de propositions, et celles-ci étant reproductibles et commerciales, ils peuvent espérer qu'un grand nombre de ces propositions permettront d'aboutir à des créations d'emplois. Sur le périmètre opérationnel, il insiste sur le fait que toutes les communes de la CUB ne sont pas représentées, et que la Ville de Floirac, peut-être dans un second temps, pourra présenter un dossier, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il ajoute que les communes qui n'en feront pas partie se retrouveront sur les actions transversales qu'il a évoquées tout à l'heure, et ces actions concerneront, par exemple, le stationnement mutualisé, pour l'ensemble des communes de la CUB.

Il estime qu'il s'agit d'un très bon dossier qui leur permettra d'obtenir des financements conséquents.

**Mme MELLIER** souhaite d'abord faire une remarque sur la forme. Elle indique que ce document est soumis au vote de l'assemblée alors qu'il a été transmis depuis le 15 mars au Ministère instructeur. Elle considère que cette entorse au fonctionnement démocratique de cette assemblée n'était pas obligée, et que l'État aurait très bien pu, comme les élus Communistes et apparentés l'ont demandé lors du Bureau, repousser le dépôt au 31 mars, comme il l'a fait pour un autre appel à projet concernant les « éco-quartiers ».

Cette attitude de l'Etat augure mal, à leur avis, de son invitation dans l'appel à projet, à inventer une « nouvelle gouvernance », puisque si celle-ci fait l'impasse sur la démocratie, c'est inquiétant.

Mais elle tient à formuler une remarque la plus fondamentale de leur groupe. Ils retrouvent bien, et cela est intéressant, des projets innovants comme le leur demande l'appel à projet, mais alors que cet appel les invite à concrétiser, et elle cite : « *les grands projets d'innovation énergétique, urbaine et sociale prévue par le Grenelle de l'environnement* », ils

trouvent que le parent pauvre, pour ne pas dire l'absent du document proposé, est le domaine social qui ne figure dans aucun des cinq axes. Elle demande où est la place, et dans quelles proportions, du logement social, quelles innovations pour construire bien et à moindre coût, et comment permettre à toutes les catégories de la population de vivre en ville.

L'absence de ces questions les préoccupe pour deux raisons qui sont d'une part le risque d'une dérive anti-sociale des « éco-quartiers », et d'autre part, le risque d'acter aujourd'hui, sans en avoir délibéré, une bonne part du projet Bordeaux métropole 3.0 dans lequel l'éco cité constitue un volet important.

Elle fait observer qu'une question incontournable leur est en effet posée qui est de savoir à quelle population sont destinés les éco-quartiers. Elle précise que dans une analyse générale, Corinne Luxembourg, Maître de conférences note : *« le risque est grand aujourd'hui que ces quartiers, en portant les meilleures innovations technologiques en terme d'isolation, de faible consommation d'énergie, ne soient réservés qu'à une élite urbaine, en renforçant mécaniquement la spéculation foncière déjà violente dans les grandes agglomérations et, de fait, l'injustice spatiale »*.

Elle souligne que ce ne sont pas que des universitaires qui pointent ce risque de dérive anti-sociale, mais que c'est une préoccupation forte de la population de notre agglomération qui est résumée dans la synthèse des contributions au projet Bordeaux Métropole 3.0 qu'elle cite : *« la constitution d'une métropole à deux vitesses créant ou accentuant des phénomènes de ségrégation socio-spatiale apparaît très nettement comme une crainte et donc un enjeu fondamental de la métropole de demain »*.

Pour répondre à cet enjeu, et à l'opposé de cette dérive anti-sociale, elle rappelle qu'ils ont dit ici, et le dernier rapport de la Fondation de l'abbé Pierre sur la crise du logement et la précarité énergétique les conforte, qu'il faut réaliser 50 % de logement sociaux, en particulier dans les éco-cités, qui doivent accueillir prioritairement les familles modestes. Mais le contenu du rapport accompagnant cet appel à projet, s'ajoutant à ce qui se dessine avec Euratlantique et Bordeaux Métropole, leur fait craindre le pire.

Elle rappelle à M. le Président qu'il a fait sienne la formule de « Métropole dissidente », et leur groupe aimerait que cette « dissidence » s'exprime en opposition à la politique nationale et sur le plan social. Mais elle constate que ce n'est pas le cas de ce document. Elle précise qu'ils ne s'opposent pas à l'objet de cette délibération, de rechercher des moyens financiers auprès de l'Etat, mais ils s'inquiètent du contenu de la démarche « Ecocités » de la CUB. Aussi s'abstiendront-ils.

**Mme DELATTRE** affirme toute sa satisfaction concernant ce dossier Ecocité qui va dans le bon sens, puisque la qualité de vie, la protection de l'environnement, et les innovations sont les maîtres mots de ce projet. Satisfaction également de sa part quant au périmètre retenu qui concerne notamment le quartier des Bassins à Flot et celui du lac. Bassins à Flot où la mise en place de la collecte pneumatique des déchets sera expérimentée et elle salue aussi au passage la négociation qui a abouti aux conteneurs enterrés pour le quartier Ginko. Elle salue également le mixte énergétique qui va proposer aux habitants de ce quartier une diversification dans les modes d'énergie, avec le groupe scolaire à énergie positive, la mise en œuvre des centres utilisant les matériaux du site, et un stationnement mutualisé que l'on peut voir avec le dossier d'Ecocités, et bien d'autres réalisations qui font que ces nouveaux quartiers seront en adéquation et en pleine harmonie avec les objectifs de développement

durable poursuivis par la Ville de Bordeaux et la métropole bordelaise, toujours soucieuse du bien être de ses habitants.

**M. DUCHENE** déclare tout à fait comprendre leur collègue et les questions qui peuvent se poser dans la création d'éco-quartiers, mais si des dérives peuvent exister, il estime que c'est à eux, élus, en collaboration avec les opérateurs et les administrations concernées, de mettre en place les moyens qui permettent de les éviter. Il indique que leur volonté de créer du logement social dans ces éco-quartiers, constitue une manière de dire (et il pense que c'est ce que sa collègue avait derrière la tête en le disant), qu'il faut éviter que ce soit composé essentiellement de « bobos ». Il insiste sur le fait que ce n'est pas ce qu'ils veulent. Il souligne qu'ils veulent des quartiers mixtes au niveau de leur composition sociologique, et mixtes aussi au niveau de leurs activités, et pas seulement faire des quartiers dortoirs, mais des quartiers où l'on puisse travailler et vivre dans de bonnes conditions, avec un bon équilibre de vie.

Sur le projet Ecocité, il rappelle qu'il fallait aller très vite, car les investissements étaient là et il ne fallait pas les manquer. Il tient à redire qu'un certain nombre de propositions sont, à son avis, des propositions qui ont une mention tout à fait sociale, puisque lorsqu'on parle du choix de l'îlot des Remparts, c'est un projet qui porte sur la réhabilitation pour améliorer le cadre de vie, et démontrer qu'il n'y a pas de villes à deux vitesses. Ce n'est pas encore fait, mais le cadre même qu'ils s'étaient défini démontre leurs orientations politiques. Il croit à cette opération Ecocité et aux opérations d'éco-quartier que l'on mène, parce qu'elles sont sous le contrôle des élus et des administrations, qu'elles soient municipales ou communautaires. Après, on peut toujours se poser des questions, on peut toujours douter, mais il regarde plusieurs opérations à Bordeaux, que ce soit l'Hôpital des Enfants ou la ZAC des Chartrons, et il trouve que l'équilibre social est tout à fait respecté. Il considère que c'est à eux de suivre cette opération au fil du temps, pour qu'elle ne dérape pas.

**M. le Président Vincent FELTESSE** entend bien la remarque formelle de Claude MELLIER sur les délais, mais il pense que sur ce dossier, il faut une sorte de pragmatisme, parce que l'objectif est quand même de récupérer des crédits d'Etat. On a vu que pour la 3ème phase du tramway, on avait réussi à mobiliser des sommes qui n'étaient pas totalement anodines, et il souligne qu'on est là dans la même démarche, ce qui ne l'empêche pas, par ailleurs, de critiquer fortement l'Etat et le gouvernement pour d'autres dossiers. Mais si on peut avoir des crédits, il signale qu'il faut en profiter. Si dans quelques mois, on peut changer de gouvernement, on le change, mais il souligne que ce sont deux registres différents.

Sur le dossier Ecocité, il a le sentiment qu'on est sur quelque chose de plutôt équilibré. Il a bien conscience qu'il faut qu'on progresse ensemble sur la part de logement social dans les différentes opérations, car on est toujours sur des critères qui datent de quelques années. Il rappelle que d'autres collectivités ont délibéré récemment, que Bordeaux l'a fait dans un sens, et il pense que dans ce qu'il appelle le volet territorial du PLH, il est indispensable, avant d'aller trop dans le détail sur telle ou telle opération sur chaque commune, qu'ils soient globalement d'accord entre eux sur les grands objectifs quantitatifs et les grands équilibres en termes de logements sociaux et après, il faudra le décliner. A chaque plénière, il constate qu'on a à nouveau ce débat sur l'ambiguïté, et il faudrait qu'on arrive à en sortir et qu'on ait le débat le plus franc possible, d'autant plus qu'il estime qu'on n'en est pas totalement éloigné, même si on n'en est pas totalement proche non plus. Il ne sait pas si on arrivera à faire 50% de PLUS et de PLAI partout, mais on n'en est pas non plus totalement éloigné.

Concernant la vocation des éco-quartiers, il est plutôt d'accord avec sa position, et à titre personnel, il n'est pas toujours très allant sur les éco-quartiers, parce qu'il ne veut pas que ce soit le prétexte d'une belle vitrine, et qu'à côté, on n'avance pas. Il précise faire cette réserve, mais il pense qu'il ne faut pas non plus que les éco-quartiers soient un prétexte pour ne viser qu'un type de population. Quand il voit l'évolution du dossier Euratlantique, même si l'on considère que ce n'est pas suffisant, il invite à se souvenir de ce qu'il y avait dans les premières projections en 2006, et du choix que l'on présentera dans quelques jours. Il considère qu'il y a une évolution plus que satisfaisante, et c'est pour cela qu'il vote sans aucun problème ce dossier et qu'il remercie les équipes qui se sont mobilisées, car on dispose d'un travail de bonne qualité.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communistes et**  
**apparentés s'abstient et M. FLORIAN ne**  
**prend pas part au vote**

### **M. DUCHENE**

**2011/3/ 23 BORDEAUX - PAE des Bassins à Flot - Convention de partenariat et d'engagement sur la qualité et l'innovation du projet urbain des Bassins à flot - Autorisation - et Décision**

**Mme DIEZ** indique que les élus Socialistes bordelais ne peuvent que se louer de voir la Communauté Urbaine être à l'initiative de ce programme d'aménagement d'ensemble sur le secteur des Bassins à Flot, quartier ô combien emblématique et appelé à une grande mutation dans un futur très proche. Elle constate qu'ils sont tous d'accord, CUB, Ville de Bordeaux, Grand Port Maritime, promoteurs et bailleurs sociaux pour que ce quartier remplisse toutes les garanties liées à la protection de l'environnement, à l'équilibre, au respect de la mixité et cohésion sociale, etc... et sont tous d'accord pour que ce quartier soit identifié comme un quartier dit durable.

Aujourd'hui, après bon nombre de dialogues, d'échanges avec l'ensemble des porteurs de projets, ils ne peuvent que se satisfaire de l'élaboration de cette convention. Tout dans cette convention, lui semble-t-il, est formalisé. Elle estime qu'on ne peut laisser ce quartier en pâture aux promoteurs immobiliers ou aux bailleurs sociaux, sans avoir un regard spécifique sur l'avenir de cette zone. Elle fait observer que les signataires de cette convention ne pourront pas dire qu'ils ne sont, ou n'étaient pas, au courant de telle ou telle obligation ou contrainte. Elle ne leur cache pas qu'en tant qu'élue, porte-parole de ce quartier, les associatifs réunis ne manqueront pas d'être vigilants sur la mise en application de cette convention, sur son respect et sur le bien-fondé de tout ce qui est signifié dans cette convention.

**M. MAURIN** note qu'à travers la convention proposée sur l'opération des Bassins à flot, la CUB cherche à se donner un outil d'encadrement pour l'intervention des promoteurs publics et privés. A son avis, c'est mieux que rien, même si l'on peut s'interroger sur les moyens de faire respecter les engagements pris, notamment en utilisant, sur cette opération et d'autres, le pouvoir de la Mairie de Bordeaux d'accorder ou pas des permis de construire.

Ceci dit, le projet reste calé sur les objectifs du Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) qui sont, selon les élus Communistes et apparentés, insuffisants sur deux domaines que sont d'une part les objectifs de développement économique portuaires, stérilisés par le changement d'usage d'une grande partie de la plaque portuaire, et d'autre part le pourcentage de logements locatifs sociaux qu'il faudrait porter à 50%.

Il profite de ce dossier d'aménagement pour revenir sur celui des berges du Lac, et il invite ses collègues à se rappeler qu'ils décidaient que le projet de collège dans le nouveau quartier Ginko était abandonné au profit de Bruges, qui le demandait et l'attendait depuis longtemps, sauf qu'il avait alerté sur les besoins de réponses publiques aux objectifs de mixité scolaire sur l'ensemble du nord de Bordeaux qui va renforcer sa population par plus de 7000 logements dans les 10 ans à venir. Or, il a appris par hasard lundi, en conseil de quartier, que la ville prévoyait un collège privé sur l'espace initialement réservé pour un collège sur la ZAC du Lac. Il estime que c'est une véritable provocation au moment où l'école publique subit de plein fouet la politique de 16 000 suppressions de postes, et que les trois collèges de Bordeaux Nord sont victimes de l'évitement scolaire. Il considère que c'est la confirmation du zèle de la ville de Bordeaux à favoriser et promouvoir l'enseignement privé, et, comme il est obligé de le déplorer aujourd'hui, de la complicité objective de la CUB, du Conseil Général et du Rectorat dans ce scénario bien loin de l'intérêt général. Il déclare en être blessé dans son engagement de gauche pour les valeurs laïques, et les amis de son groupe aussi. Il espère qu'ils ne sont pas les seuls !

**M. DUCHENE** remercie ses collègues qui sont intervenus pour leur soutien, parce qu'en réalité, à part un certain nombre de problématiques, il estime qu'il s'agit d'un soutien. Il trouve qu'on met en place un outil extrêmement intéressant, et rappelle que l'on n'est pas dans une ZAC, auxquelles il a parfois été reproché d'être difficiles à mettre en place et longues à produire de la construction. Il souligne que là, on est parti sur un PAE pour différentes raisons, et notamment pour pouvoir donner une cohérence aux opérations qu'ils mènent et l'urbanisme négocié que l'on vient d'inventer, d'une certaine manière, dans ce secteur là, est une façon de mettre tout le monde autour de la table et de débattre.

Leur collègue **M. MAURIN** disait que les porteurs de projets, les opérateurs, les investisseurs ne sont pas des misanthropes, mais il ajoute que d'une certaine manière, eux non plus. Ils expriment des volontés politiques et il croit que c'est par cette confrontation qu'ils arriveront à obtenir ce qu'ils veulent sur ces nouveaux quartiers. Mais il invite à ne pas oublier que c'est eux qui tiennent les permis de construire, et les porteurs de projets doivent s'inscrire dans les logiques qu'ils ont définies, que ce soit du logement social, que ce soit des bâtiments économes, que ce soit le réseau de chaleur où certains promoteurs commencent à poser la problématique du branchement à leurs bâtiments, car, en tenant les permis de construire, ils tiennent le devenir et le futur de ce secteur. Mais il souligne qu'ils le font de manière équilibrée, en tenant compte des réalités. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas faire fuir les porteurs de projets, mais qu'il faut les attirer dans une logique qui leur permettra à la fois d'intervenir et de respecter leurs orientations.

Concernant le collège, ils auraient eux aussi préféré que le Conseil Général réalise ce collège sur l'opération de Ginko. Mais quand **M. MAURIN** parle de projet public, il lui demande s'il faut appeler ça une ZAC ou une opération d'aménagement privé, puisqu'elle est portée par un promoteur privé. Il ajoute qu'ils auraient préféré un promoteur public. S'il ne peut pas se faire, il indique que peut-être que la solution d'un établissement privé permettra de répondre aux attentes des habitants ou d'une partie.

En tous cas, il fait observer que lorsqu'on va sur le secteur du lac, on s'aperçoit que l'opération a démarré, il suffit pour cela de voir le nombre de grues qui sont installées, et on se rend compte qu'elle va assez vite. Il conclut que c'est là une bonne chose pour la création de logements.

**M. le Président Vincent FELTESSE** tient juste à appeler l'attention sur une question de méthode sur le collège privé ou pas. Il rappelle qu'il y a des procédures à l'intérieur de la CUB et qu'à sa connaissance, cela n'a pas été acté au niveau de la CUB, puisqu'il n'y a pas eu de décision.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **M. DUPRAT**

**2011/3/ 26 Marchés publics - Réseau tbc (tram et bus de la Cub) - Acquisition d'autobus - Programme 2011 / 2012 - Marché négocié - Autorisation de lancement et de signature**

**M. DUPRAT** précise que la Communauté doit acquérir dans les deux années qui viennent 40 véhicules, soit 30 de type standard et 10 de gabarit réduit. Après des allers-retours en commission qui ont été nombreux, il indique qu'ils ont réussi à trouver une solution en ayant la possibilité d'acheter, soit des véhicules à motorisation gasoil, soit des autobus qui seront hybrides. La question ayant été posée hier de savoir pourquoi on n'a pas choisi du GNV, il répond que c'est tout simplement parce que ces autobus se gareront sur le dépôt de Lescure qui doit faire l'objet d'une réhabilitation, et où les cuves ne sont pas suffisantes pour pouvoir accueillir des véhicules de type GNV en plus.

Il ajoute que les constructeurs de ce type de véhicules ne développent plus cette motorisation GNV, préférant concentrer leurs recherches et développements sur de l'hybride, ce qui fait qu'on a aujourd'hui des rejets de GNV qui ne sont pas aussi bons qu'ils pouvaient l'être lorsqu'ils ont commencé à les acquérir depuis 1998, et qui constituent 65% du parc d'aujourd'hui.

**Mme CURVALE** invite ses collègues à se souvenir que lorsqu'il ont adopté le plan climat le mois dernier, ce dossier avait alimenté le débat sur la question des transports, puisqu'il peut être particulièrement exemplaire de ce qu'ils peuvent faire en renouvelant ce marché d'autobus.

Comme il vient d'être rappelé, de nombreux élus avaient exprimé leur désaccord en Commission, car effectivement, l'offre est devenue un petit peu plus flexible. Cependant, à son avis, on peut douter, sans préjuger de l'avenir, que les 40 bus seront tous hybrides, ne serait-ce que pour des questions de coût, mais peut-être qu'on aura 20 ou 30 bus au diesel et quelques-uns, trois à sept, qui seront hybrides.

Elle indique donc que son groupe s'abstiendra, principalement pour trois raisons, la première étant que la capacité des dépôts à accueillir des bus GNV supplémentaires n'a pas été anticipée et leur souhait est surtout qu'elle soit anticipée pour après 2012. Elle pense qu'ils avaient le temps, puisque le dossier est en cours depuis de nombreux mois, de pouvoir prévoir d'autres conditions d'accueil, avec peut-être une station supplémentaire, etc.

La deuxième raison est qu'elle considère qu'on a manqué d'anticipation puisqu'ils sont passés à côté du groupement de commandes de bus hybrides qui a été lancé par Nantes Métropole et Angers, et qui aurait eu l'avantage de faire baisser le coût d'achat très élevé des bus hybrides qui représente 150 000 € de plus environ qu'un bus standard.

Elle fait remarquer au passage que l'avantage de ces bus hybrides est de réduire la consommation de manière assez importante. Les constructeurs annonçant de 25 à 30%, la différence va rester au diesel. Elle tient à rappeler qu'ils ne doivent pas simplement se préoccuper de la baisse des émissions de CO<sub>2</sub>, mais aussi de la qualité de l'air, et de ce point de vue là, le diesel reste, malgré tous les progrès réalisés, émetteur de particules qui sont néfastes pour la santé.

Enfin, elle évoque la dernière raison, qui est que leur groupe considère qu'il faut continuer à développer une flotte d'autobus au GNV, sachant que l'on a certainement aussi les moyens de continuer à faire évoluer cette offre. Elle indique que ces bus présentent aussi l'avantage d'être moins polluants, et s'ils veulent mettre l'accent sur ces autobus au GNV, c'est parce qu'il est ensuite possible de les coupler à un programme de développement du biogaz utilisé comme carburant issu de la part fermentescible des déchets. Elle fait observer que c'est un des axes qui est prévu dans le plan climat, dans lequel ils ont inscrit l'étude du développement de la filière biogaz.

Les Verts souhaitent vraiment que la CUB travaille sur la planification du renouvellement de la flotte d'autobus puisque, du coup, ils vont se retrouver face à un renouvellement massif du parc GNV entre 2013 et 2016, et il leur semble vraiment capital de se mettre d'accord sur le type de carburant et de motorisation souhaité, en cohérence avec la politique de la CUB et notamment de son plan climat.

**M. DUPRAT** reconnaît qu'il va falloir que l'on discute effectivement de ce qu'ils auront à renouveler, d'abord parce que les constructeurs ne croient plus forcément au GNV, et il faudra donc se poser la question, car décider de créer une nouvelle cuve ne se fait pas comme ça puisque cela demande une enquête publique quand on dépasse un certain nombre de m<sup>3</sup> par rapport à l'environnement très urbain autour du dépôt de Lescure. Il souligne que cela ne pouvait pas se faire en l'espace de quelques semaines ou de quelques mois.

Par ailleurs, il estime que c'était aussi l'occasion de se demander ce qu'on fait du dépôt de Lescure, puisque la question n'est pas encore tranchée entre eux pour savoir si on continuera à l'utiliser. Il rappelle que la halle est classée dans le cadre de l'UNESCO.

Quant aux émissions concernant les véhicules de type gasoil et GNV, il indique que cela été présenté en commission à tous les membres, et qu'on s'aperçoit que les rejets de particules sont identiques en grammes, kWh, pour du gasoil avec le label EEV, c'est-à-dire ceux qui sont livrés aujourd'hui, et les véhicules au GNV. Il rappelle simplement que les constructeurs, du fait de l'hybride, continuent à faire de la recherche et du développement sur les moteurs de type GCAM, et qu'on ne fait plus de recherche et développement sur ceux de type GNV, et qu'ils ont donc vieilli. Aujourd'hui, peut-être qu'en faisant des groupements de commandes avec d'autres communes, ils seront intéressés, mais il pense que le signe d'aujourd'hui est important, puisque dans la délibération, ils sont passés de 8

M€ à 14,8 M€, ce qui donnera à la Commission d'Appels d'Offres toute latitude pour pouvoir orienter son choix dans un sens ou dans l'autre.

**Mme DE FRANÇOIS** se propose de faire l'historique de ce dossier qui est passé en commission dès le mois d'octobre. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une commission très « fréquentée » où les commissaires sont très assidus, et elle a donc toute son importance et leurs avis également. Comme l'ont demandé à l'unanimité les commissaires de cette commission, elle précise que ce dossier a été remis sur la table plusieurs fois, et qu'il a été apporté des précisions par les services qu'elle remercie pour le travail fourni, et notamment pour l'effort explicatif et pédagogique. Elle signale qu'ils ont effectivement eu un dossier très complet sur le comparé du diesel et du gaz, qui a également été remis à la Vice-Présidente en charge du plan climat, et il apparaît dans ce dossier, à leur grande stupéfaction, que le diesel est bien moins nocif, y compris concernant les particules émises, puisque elle a les chiffres qui le démontrent.

Elle se déclare un petit peu surprise que ce dossier qui arrive aujourd'hui après plusieurs remises en séance, ne soit pas voté par le groupe des Verts, alors qu'il s'inscrit dans le plan climat de la CUB et qu'il répond, en plus, à une demande un peu urgente maintenant, parce qu'il s'agit de remplacer 40 bus qui sont à la norme euro 5, qui est aujourd'hui complètement obsolète.

Elle apporte son soutien à ce dossier, et trouve qu'il a été particulièrement bien travaillé.

**M. DUCHENE** croit que si on débat un peu trop longuement de la comparaison sur les pollutions ou du coût, on ne va pas vraiment refléter le débat qu'on a eu en commission. Il précise que celui qu'ils ont eu, toutes sensibilités confondues, était de se demander si l'on peut acheter aujourd'hui des autobus qui sont extrêmement polluants. Il ajoute que la demande était véritablement de réfléchir à des achats qui leur permettent d'éviter ce que l'on va vivre bientôt, comme la création de ZAPA, par exemple, dans les secteurs les plus polluants, la ville de Bordeaux étant directement concernée par le nombre d'autobus qui y passent. Il indique qu'ils se sont demandés si, par le poids politique de cette assemblée, par le lien que l'on peut avoir avec d'autres Communautés Urbaines, on se donnait la volonté de lancer des appels d'offres sur des matériels qui n'existent peut-être pas aujourd'hui, et qui leur permettront demain peut-être, de répondre à cette demande de véhicules propres. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agissait pas de dépenser plus d'argent, mais surtout de donner un signal aux constructeurs sur leur volonté d'acquérir des véhicules propres. Il souligne que cela rejoint un peu le solaire, sur le fait de lancer des opérations avant de développer les filières.

Il précise que l'autre aspect est d'arriver à trouver un accord entre eux pour que cette demande n'entraîne pas des dépenses supplémentaires, et si on ne pouvait pas faire autrement, d'acheter des véhicules qui existent.

Il rappelle qu'aujourd'hui, dans le sud de la Californie, fonctionne des mégabus qui roulent à l'électricité avec un temps de recharge qui est de huit à dix minutes. Il pense qu'il ne faut pas se laisser dépasser car demain, ils seront obligés d'acheter des véhicules ailleurs qu'en France. Il considère que peut-être que la demande qui est faite aujourd'hui par la CUB ou par d'autres Communautés Urbaines, pourra inciter les constructeurs à produire des véhicules français ou européens qui répondront à leurs attentes. Mais il croit que la délibération ne pose pas de problèmes.

**M. CHAUSSET** tient à apporter un petit bémol à tout cela. Il veut bien que les services aient très bien travaillé, que tout le monde se félicite, etc., mais il rappelle quand même les efforts et les haut la voix qu'il a fallu faire en commission pour faire bouger et que cela revienne à chaque fois. Il estime qu'il faut ne pas avoir la mémoire courte sur ce dossier et sur le travail que les commissaires ont été obligés de faire pour que ça bouge un peu. Il pense que tout le monde doit rester modeste sur ce dossier, parce qu'il y a eu quelques échauffourées en commission. Malgré tout, il considère qu'il y a eu un manque d'anticipation sur ce dossier qui a progressé, mais il souligne qu'il y a des enjeux sur le biogaz et qu'il serait bien que l'on puisse les mener jusqu'au bout.

**M. le Président Vincent FELTESSE** fait remarquer que quand il y a un travail important en commission, et que l'on passe de 14 à 8,3 M€, on peut l'évoquer, et il ne faut pas utiliser des arguments qui étaient pertinents il y a quelques semaines, et qui le sont moins aujourd'hui. Il souligne que cela porte juste sur la reconnaissance du travail des commissaires.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Europe Ecologie-Verts s'abstient**

**Mme FAYET**

**2011/3/ 33 Convention de programmation entre la CUB et Aquitanis 2011-2016 -  
 Décision - Autorisation**

**Mme LACUEY** déclare qu'en tant que Présidente d'Aquitania, elle ne peut que se féliciter de la convention de programmation CUB/Aquitania qui leur est présentée aujourd'hui. Elle confirme en effet, au-delà de la confiance réciproque qui les unit, le rôle central confié à Aquitania dans la production de logement social dans le cadre de la future agglomération millionnaire. Elle souligne que ce rôle clairement défini par la convention les place en responsabilité pour améliorer quantitativement, mais aussi qualitativement, le parc social de l'agglomération. Elle indique qu'ils vont assumer cette responsabilité avec toute l'application et la gravité qui s'imposent dès lors, s'agissant d'offrir un plus grand nombre de logements, de meilleure qualité à leurs concitoyens et notamment les plus fragiles. En contrepartie de la subvention que prévoit cette convention, elle précise qu'Aquitania s'engage donc à augmenter de façon significative sa production de logements, tant en locatif qu'en accession, et cela en maîtrisant en amont le coût du foncier, grâce à un travail partenarial avec la Communauté Urbaine. Elle rappelle que cette augmentation est nécessaire à la construction d'une ville millionnaire, et que l'adaptation du parc existant est aussi un objectif incontournable, tant pour une remise à niveau des logements les plus anciens, que pour répondre aux nouvelles normes de sécurité ou d'environnement. Elle souligne que ce vaste projet ne peut être mis en œuvre que dans le cadre d'un encadrement strict de la hausse des loyers qui, dans une période difficile pour le pouvoir d'achat des ménages, permettra l'accueil des familles les plus modestes.

En proposant cette convention, elle indique que le Conseil va donner à Aquitania les moyens de changer définitivement, non seulement l'image, mais aussi la réalité du logement social sur leur territoire. Aquitania sera l'acteur majeur de ce changement, et en tant que Présidente, elle les en remercie au nom du Directeur d'Aquitania, mais aussi de son

personnel, particulièrement engagé dans cette démarche, ainsi et surtout, qu'au nom des locataires et accédants présents et futurs qui pourront profiter de ces logements.

Elle ajoute que, bien entendu, elle ne participera pas au vote.

**Mme MELLIER** indique que cette délibération est importante dans ses ambitions sur le logement social, comme sur les moyens financiers engagés à hauteur de 90 millions sur 6 ans pour la construction de 1 800 logements supplémentaires et l'adaptation de près de 2 600 logements existants. Aussi les élus Communistes et apparentés la voteront-ils.

Mais cela ne les dispense pas de faire deux constatations, dont la première est de dire que la charge supportée par la Communauté, sur une responsabilité de l'Etat, qui est celle du logement, leur apparaît trop lourde, même si, en l'occurrence, il s'agit de l'outil immobilier de la CUB et donc d'une recapitalisation. Elle demande où est la participation de l'Etat dans cette augmentation nécessaire de la production, et quand celui-ci va-t-il réduire sa contribution prioritaire à l'immobilier spéculatif au profit du logement social.

Elle souligne qu'ils savent tous que c'est l'inverse qui se passe, puisque l'Etat prend dans la poche des bailleurs sociaux. Elle ajoute que la question de l'implication de l'Etat se pose d'autant plus, que l'augmentation de la production ne se pose pas seulement pour Aquitanis, mais pour tous les bailleurs sociaux. Elle demande si leurs actionnaires vont s'engager au même niveau que la CUB.

La deuxième question concerne la seconde source de financement, « les fonds propres » de Aquitanis, dont elle vient d'évoquer le pillage par l'Etat, et sur lesquels les élus Communistes et apparentés disent qu'ils ne doivent pas être alimentés par des hausses de loyers insupportables pour les locataires, pas plus que par la vente à la découpe des logements sociaux. Or elle rappelle que ces questions ont été abordées dans le contrat d'utilité sociale conclu entre l'Etat et Aquitanis, et elle estime que ce contrat doit être connu par les membres de cette Assemblée qui ne siègent pas au Conseil d'administration.

Ils demandent donc à M. le Président, que son contenu soit porté à la connaissance des membres de la commission urbanisme.

**M. ANZIANI** souligne que, comme chacun sait, il y a une grave crise du logement dans notre pays, comme ils passent leur temps à le répéter, et à répéter des chiffres qui sont tout à fait effrayants, puisqu'il manque sans doute 1 million de logements dans notre pays, et également dans la Communauté Urbaine et dans l'agglomération. Il voudrait souligner deux points, dont le premier est qu'ils prennent à bras le corps ce dossier, et il croit qu'il faut en savoir gré à M. le Président de la Communauté Urbaine. Il fait constater par ailleurs qu'on arrive, dans un délai tout à fait raisonnable, à sortir des dossiers très importants comme celui-là, mais il y en aura d'autres, et ils montrent donc qu'ils sont tout à fait attentifs aux besoins de leurs populations.

Il tient également, sans esprit polémique mais avec beaucoup de réalisme, à déplorer le fait qu'il soit 12 h 20 et qu'en regardant l'hémicycle, on constate qu'il y a un côté où il y a pas mal de monde, et un autre où il n'y a pas grand monde. Il se demande comment on peut beaucoup parler de ces questions et, au moment où on doit voter un dossier aussi important et qui doit faire consensus entre eux, la moitié de l'hémicycle soit quasiment désertée. Il trouve tout cela franchement regrettable, et remercie encore plus tous ceux qui sont

présents aujourd'hui, ainsi que la Présidence de la Communauté Urbaine de leur avoir présenté ce dossier.

**Mme FAYET** indique que comme son collègue, elle regrettait que les rangs soient assez vides, mais elle n'avait pas osé le dire, ce qui est fait maintenant.

A titre de précision par rapport à la question de **Claude MELLIER**, elle pense qu'il s'agit dans ce financement, de redonner à Aquitanis les fonds propres qui lui manquent, et qui lui manquaient. Elle considère qu'il faut bien le distinguer du financement du logement social par l'État qui continue, et qui va, via la délégation à la Communauté Urbaine, repasser par la Communauté Urbaine, mais qui viendra s'ajouter au financement au logement. Elle signale que ce financement risque de baisser un petit peu, sachant qu'on en saura un peu plus mercredi, puisqu'ils ont le comité régional de l'habitat, mais elle estime qu'il faut bien distinguer les deux choses. Elle fait observer qu'ils redonnent de l'oxygène, qu'ils redonnent des fonds propres à leur organisme, alors qu'ils savent que d'autres organismes, qui sont des sociétés anonymes appuyées sur d'autres groupes, ont d'autres sources de fonds propres. Elle appelle l'attention sur le fait que c'est la différence avec un office public. Elle considère qu'ils sont dans leur rôle, et si la somme paraît importante aujourd'hui, elle souligne que c'est parce qu'on ne l'a jamais fait dans le passé, ou en tous cas pas depuis très longtemps, alors qu'on aurait dû le faire de manière très régulière et naturelle depuis des années.

**M. le Président Vincent FELTESSE** tient à appeler à son tour l'attention des uns et des autres sur l'importance de cette délibération, parce qu'ils s'engagent potentiellement sur 90 M€ sur les six années qui viennent. Il souligne le terme « potentiellement », parce qu'il faut qu'il y ait des résultats du côté d'Aquitanis sur la production de logements, et la marche sera importante pour qu'ils atteignent 870 logements. Il sait qu'ils se sont réorganisés, mais il faudra qu'ils soient encore plus performants, ce dont **Conchita LACUEY** en a bien conscience.

Il ajoute qu'il faut des résultats également sur des opérations de réhabilitation sur différents endroits de l'agglomération, où le patrimoine est plus vieillissant, en périphérie comme sur Bordeaux, puisque Aquitanis a aussi un patrimoine important. Sur la question de la convention d'utilité sociale, c'est un vrai débat, et il pense aussi qu'il faut que la CUB, au-delà d'Aquitanis, contractualise avec les autres opérateurs, pas forcément sur les mêmes montants. Par ailleurs, il n'est pas sûr qu'on serait capable d'avoir une convention tripartite CUB/État/opérateurs, parce qu'ils n'ont pas forcément tout à fait la même approche des choses, mais c'est à creuser.

Enfin, il indique qu'il n'y a pas de problème pour que les projets de CUS soient donnés, et que tous les membres en soient informés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme LACUEY ne prend pas part au vote**

**M. FLORIAN****2011/3/ 35 Schéma Métropolitain de Développement Economique – Approbation**

**M. FLORIAN** précise que cela lui aurait fait vraiment plaisir de leur lire les 40 pages de la délibération, mais il ne les sent pas mûrs pour cela, et il va donc résumer.

Il rappelle qu'il s'agit d'un document qui a été vu en Bureau, en commission, qui a été présenté à la Conférence des Communes, et que le comité de pilotage a vu aussi.

Il pense qu'il faut en retenir que la démarche qui a été entreprise par la Communauté Urbaine de Bordeaux en septembre 2009, correspond à une démarche assez globale de la Communauté sur une meilleure lisibilité de ses politiques publiques, et c'est le cas pour le développement économique. L'objectif idéal est que l'on puisse arriver à l'horizon 2030 avec une création de 75 000 emplois, dont près de la moitié en emplois productifs. Il rappelle que ce ne sont pas simplement les 50 000 logements, mais 140 000 à l'échelle de l'agglomération et 300 000 habitants supplémentaires.

Sur la base d'un diagnostic qui a été fait par le cabinet Altedia, dans le cadre d'un groupe de pilotage qui associait les différents acteurs et les élus, il précise qu'un recensement de ce qu'il serait pertinent de mettre en œuvre a été fait, ce qui correspond aux cinq orientations qui sont dans ce document, avec les actions qui y sont attachées.

Il souligne que l'enjeu des semaines qui viennent va être, d'une part, de prioriser les actions, de les chiffrer, de savoir comment la gouvernance s'articule autour de tout cela, et il doit y avoir une meilleure synergie entre la CUB et les différents partenaires. Il ne s'agit pas de remettre encore une couche supplémentaire par rapport à ce qui existe déjà, insiste-t-il, mais d'avoir, au moins sur le territoire, une meilleure lisibilité de leur action. Il signale qu'ils ont identifié à peu près 300 entreprises dites de référence, sur lesquelles ils vont se reposer, l'objectif étant de créer de nouvelles entreprises, de nouveaux emplois, sans oublier l'économie solidaire, avec des grosses niches qui seront les parcs à thèmes, Bioparc, Aéroparc, Euratlantique. Il pense qu'il ne faudra pas oublier le positionnement de l'aéroport dans les réflexions qu'ils auront à mener dans les semaines qui viennent. Il rappelle qu'avec l'arrivée de la LGV sur Bordeaux et Bordeaux-Paris en 2 h, Bordeaux-Toulouse, plus tard, en 1 h, il va falloir se préoccuper du sort de l'aéroport. Il souligne qu'il y a d'autres enjeux derrière, et que cela fait l'objet d'autres délibérations sur la gouvernance de l'aéroport, mais il ne faudra pas oublier ce dernier, et c'est quelque chose qu'il faudra amender sur le document qui leur est présenté, et bien travailler également sur la liaison gare/aéroport.

Il fait observer qu'il s'agit d'une vision économique à 10 ans, avec des axes d'actions, des actions à finaliser, et il conviendra de fixer aussi un mode d'intervention assez précis ainsi qu'un mode de gouvernance.

Il invite à retenir que cela doit participer au travail qui vise à rendre plus attractive notre agglomération. Il souligne cependant qu'on a une agglomération attractive et qu'il ne faut pas s'auto flageller, car on est reconnu, on est une marque, comme ils ont pu le vérifier au MIPIM à Cannes, où on sent que leur action est reconnue.

Pour la gouvernance à venir, il serait d'avis d'intensifier le travail à l'échelle des territoires, dans la mesure où ils ont maintenant dans cet établissement, un découpage territorial des services, et il s'agira dans les semaines qui viennent d'aller au plus près du terrain, de

pouvoir identifier des référents dans les différentes Directions territoriales, et d'organiser la publicité de ce document à l'échelle des territoires, et surtout, de valoriser les actions qui sont à mener à travers ce document.

Il voudrait remercier tous ceux qui ont participé et qui ont lancé la démarche depuis septembre 2009, et il pense à Jean-Charles BRON, à Franck MAURRAS, aux services, et à tous les partenaires extérieurs qui ont participé, que ce soit les chambres consulaires, les représentants du patronat, des salariés. Tout cela a été dans la bonne direction, et il trouve qu'ils ont été assez réactifs puisqu'en un an et demi, ils arrivent à produire un document qui tient la route.

**M. HURMIC** souhaiterait intervenir sur un des aspects de ce schéma métropolitain de développement économique, et notamment se féliciter du fait qu'ils parlent résolument sur le potentiel des énergies renouvelables, puisqu'ils affirment une volonté de l'agglomération de développer la filière énergies renouvelables. Les Verts ne peuvent que saluer cette volonté politique qui est, à leur sens, en droite ligne par rapport au vœu qu'ils ont voté ici à la quasi unanimité moins 5 abstentions le 21 janvier 2011, dans lequel ils déploraient les avatars subis par la société First Solar à Blanquefort, et dans lequel ils tenaient à stigmatiser la politique française totalement illisible. Il rappelle à cet effet, que cette dernière est de plus en plus en contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement, qui fixait un objectif de 23% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique français, alors que, comme chacun sait, ils sont à peine actuellement à 7% d'énergies renouvelables dans ce bouquet énergétique. A cet égard, il invite à se souvenir des propos que M. le Président avait tenus dans le Journal Sud-Ouest du 12 mars 2011 qu'il cite in extenso: « *Je vais finir par être d'accord avec les Verts. On ne peut pas avoir le photovoltaïque et le nucléaire.* »

Il lui souhaite bienvenue au club, et ils ont donc absolument heureux et ravis de ce cheminement. Puisqu'ils parlent du nucléaire et que M. le Président a indiqué, en début de séance, qu'il était temps que les élus s'approprient ce dossier passionnant, il abondera dans ce sens là. Il précise que les Verts n'ont pas attendu le drame de Fukushima pour s'intéresser à la filière nucléaire, comme on le sait bien, mais ils ont également anticipé sur cette volonté politique que M. le Président a hautement affirmée ce matin, en lui adressant, dès hier, un courrier dont il pense qu'il a pris connaissance, et dans lequel ils lui demandent très officiellement et très solennellement de faire en sorte que la CUB puisse être incluse dans ce qui s'appelle le périmètre du plan particulier d'intervention autour de la centrale nucléaire du Blayais. Il indique qu'ils sont un certain nombre à avoir découvert avec consternation qu'a été tracé, il y a plusieurs années, il a envie de dire « au compas », un périmètre autour de la centrale nucléaire du Blayais extrêmement restreint de 10 kilomètres de rayon, prévoyant que certaines communes bénéficieront des secours qui sont organisés par ce plan particulier d'intervention et que l'agglomération bordelaise ne fait pas partie de ce petit périmètre de 10 km.

Chacun sait à la lueur de Fukushima, mais les Verts le savaient avant, que les radiations nucléaires ne s'arrêtent pas aux périmètres qui ont été tracés par le crayon du compas. Ils savent depuis longtemps que s'il doit y avoir risque d'irradiation et de radioactivité, on ne peut pas se contenter des zones qui avaient été calculées à minima à une époque où la sécurité nucléaire n'avait pas pris l'acointance qu'elle a enfin prise aujourd'hui à la lueur, hélas, d'un certain nombre de catastrophes nucléaires, comme la plus récente. En conséquence, comme ils lui ont formulé très officiellement, ils demandent à M. le Président puisse user de son influence auprès de la préfecture, pour demander que notre

agglomération, qui est située à 45 km à vol d'oiseau de la centrale nucléaire, puisse bénéficier de ce plan particulier d'intervention si accident il doit y avoir. Il insiste sur le fait que quand ils parlent d'accident, ils ne parlent pas dans le vide puisqu'ils savent comme eux qu'au moment de la catastrophe Klaus de 1999, il y a eu un incident de niveau 2, et que les uns et les autres doivent avoir présent à l'esprit que ce qui était impensable hier au Japon comme au Blayais, n'est pas forcément impensable pour demain.

Il réitère aujourd'hui très solennellement leur demande émanant du groupe Vert Europe Ecologie, de faire en sorte que l'agglomération bordelaise, particulièrement concernée par tout incident nucléaire autour de la centrale, puisse bénéficier de ce plan particulier d'intervention.

**M. GUICHOUX** note qu'il leur est proposé ce matin d'approuver un schéma métropolitain de développement économique, en insistant sur le mot schéma, car il estime heureux qu'on n'ait pas utilisé le mot de plan. Il rappelle qu'un schéma est une représentation réduite à l'essentiel, d'informations précises de quelque chose de complexe. Il confirme que face à la complexité du développement économique, il faut savoir aborder l'essentiel, et avec le plus de précisions possibles. Membre depuis bientôt 10 ans, avec passion, de la commission développement économique, comme d'autres collègues, il se réjouit qu'enfin, sous l'impulsion de M. le Président, ils se dotent d'un tel schéma, car, ce faisant, ils traitent du carburant de leurs politiques. Quand on pense à carburant, il fait remarquer qu'on sait que cela peut manquer, mais aussi, ils traitent d'un pan essentiel de la vie de leurs populations, les actifs, mais aussi les demandeurs d'emploi et les jeunes. Par ailleurs, en parlant de ce schéma, il estime qu'ils sont au cœur des enjeux essentiels du développement durable en mesurant, à travers l'expression qui est trop souvent galvaudée « *agir local et penser global* », combien pèse le premier des piliers du développement durable, à savoir l'économique.

Il se réjouit de la richesse des apports et de la créativité des participants. Ils ont travaillé un petit peu à la manière de la charte d'urbanisme commercial qu'ils ont adoptée à l'unanimité. Il souligne qu'ils ont su réunir, non seulement avec méthodologie, des intervenants de tous les horizons, puisqu'il y avait les chambres consulaires, les organisations syndicales, patronales et aussi de salariés, des entrepreneurs, des experts, des élus, et ils avaient à faire à une bonne coproduction.

Il avoue avoir craint un instant qu'ils fournissent un long catalogue à la Prévert, fait de multiples projets et objectifs pleins de bonnes intentions, mais sans orientations stratégiques et donc peu lisible, qui est une expression de son ami Franck MAURRAS, et surtout peu visible. Au final, grâce à l'excellent travail des services, il observe qu'ils disposent d'un bon outil stratégique, d'un cadre d'actions, avec des choix, des orientations, à l'usage interne des aménageurs qu'ils sont avant tout, mais aussi externe pour les acteurs économiques, les observateurs locaux ou lointains qui existent et qui viendront.

Mais, il considère que ce schéma leur donne des exigences, et il leur faudra être volontaristes, vigilants, modestes, et il rajoute exigeants, en mesurant qu'en matière de développement économique, les limites et la complexité de leur rôle, leurs responsabilités, leur font mesurer qu'ils ont surtout à faire à des entrepreneurs, mais aussi à des cadres, des employés, des organisations syndicales, des agences et des structures d'actions économiques. Il souligne qu'il faudra mettre tout cela en musique.

Il invite ses collègues à méditer, pour ceux qui étaient parmi eux à St Médard en Jalles, à la pertinence des propos, tant du Président de la Chambre de Commerce que du Directeur de Technowest et du Directeur Général de l'agglomération nantaise, qui leur ont montré combien la chose est faite de remises en causes, d'innovations, et qu'elle associe parfois d'idées préconçues. Il ajoute qu'il leur faudra sans complexe se comparer, faire de la veille, ne pas baisser les bras, et il pense en particulier au tissu de PMI. Il considère que l'industrie a de l'avenir dans notre agglomération, et qu'il suffit de voir que certaines délocalisations s'inversent, ne serait-ce qu'au nom de la signature écologique, et aussi de problèmes de qualité. Enfin, comme ils l'ont prouvé sur certains dossiers, il pense qu'il leur faudra savoir jouer groupés.

Il insiste sur le fait que développer, c'est surtout ne pas régresser, et donc perdre le moins possible d'entreprises et d'emplois, mais aussi de croître, et il ne faut pas, à son avis, oublier cet aspect des choses. Il précise que l'on peut croître de deux façons qui sont d'abord par l'accueil de nouvelles entreprises, en restant lucides, car il est quasiment utopique d'espérer amener 1 000 emplois d'un coup, même si on a pu le faire à une certaine époque, mais il fait observer que 25 fois 40 emplois ou 50 fois 20 emplois en font 6 000, et les petits et moyens succès seront leurs grandes victoires. Et puis, il indique que l'on peut croître par l'émergence d'activités qui restent à inventer, en aidant l'innovation, les nouvelles technologies, les nouveaux usages. Il signale qu'il n'y a pas que les TIC, mais l'optique, la pharmacie, les services à la personne, et tout cela en synergie avec un formidable potentiel on dispose qui est l'enseignement, en commençant par l'enseignement supérieur.

Il considère qu'il va falloir anticiper, et il pense aux transports collectifs, aux accès, à toutes formes de réseaux, mais rester modestes, car rien n'est acquis d'avance. Il demande qui, parmi eux, pouvait il y a 10 ans, imaginer l'impact de certaines technologies, l'interaction des économies, la crise financière, la fragilité des grandes entreprises. Avec ce schéma, il pense qu'il leur faudra être vigilants, car une force peut devenir une faiblesse et une opportunité peut devenir une menace, et aussi être exigeants et intransigeants quant à la bonne utilisation de leurs subventions, et au respect des engagements des entreprises aidées.

Pour terminer ses propos, et comme M. FLORIAN a parlé tout à l'heure de gouvernance, il y mettra un petit bémol, car de son point de vue, le développement économique ne se gouverne pas, mais il souhaite que l'on fasse preuve d'un suivi, d'une évaluation, qui associent leurs partenaires, comme ils ont su le faire dans la conception, avec des évaluations régulières. Il insiste sur le fait que ce schéma n'est pas gravé dans le marbre, qu'il peut évoluer, et qu'il devra évoluer, et ainsi, ils seront des facilitateurs du nécessaire développement économique de notre métropole. Un passionnant défi les attend, et il déclare que c'est à eux de concrétiser ce schéma, et de savoir le faire évoluer.

**M. PENEL** demande que soit joint l'intervention suivante :

*« Nous revenons une nouvelle fois sur le dossier Ford car nous sommes arrivés à un point très délicat sur ce site.*

*Depuis la reprise le 1er Janvier 2011 et le retour de Ford un seul projet s'est mis en place, celui de supprimer 336 salariés !*

*Certes, volontaires, mais 336 suppressions de postes quand même !*

*Ce que demandent les salariés et ce que nous demandons ici une nouvelle fois, c'est de faire le maximum pour que « Ford Europe » annonce l'implantation de son projet de boîtes à vitesses sur le site de Blanquefort le plus rapidement possible.*

*Car OUI, Ford a bien un projet, alors pourquoi attendre pour le faire savoir, alors que l'arrêt des productions pour 2011 est prévu pour Novembre, après il n'y a plus rien.*

*Monsieur le Président, nous vous demandons d'être insistant auprès de Ford Europe pour qu'il réponde au plus vite à la demande des salariés».*

**M. ROSSIGNOL** indique que son groupe est solidaire des salariés de Ford.

Il signale que cela le démange de rebondir sur l'intervention de Pierre HURMIC relative au nucléaire, mais il ne le fera pas, et centrera son propos sur le schéma métropolitain de développement économique pour exprimer leur satisfaction sur la démarche qui a été engagée. En effet, il estime que se faisait jour un besoin réel de définir des priorités, de procéder à une évaluation de leur action, et de mettre en rapport leur politique et les moyens mis en œuvre, et cela sera donc fait. Il précise qu'au final de cette période d'incubation, de très nombreuses actions recueillent leur approbation, telles celles qui rejoignent le Plan Climat, tels que le cluster Ecoparc et énergies renouvelables, la prise en jeu de la logistique, le rôle fondateur et fort de l'économie sociale et solidaire et, enfin, l'engagement de la CUB sur le volet ressources humaines à travers l'exemple de son engagement dans le financement partenarial avec la Région dans l'école de la deuxième chance.

Il indique qu'ils formulent des réserves sur plusieurs points, comme sur le projet de la route des lasers et le laser mégajoule. Sur le volet défense, l'enjeu réside, à leurs yeux, plutôt dans sa diversification, et non pas dans le fait de conforter ce pôle. Il ajoute que c'est également le cas pour certains grands projets touristiques, sur lesquels ils ont déjà énoncé leurs réserves, comme les cascades de Garonne ou le parc animalier du Bourgaillh. Par ailleurs, ils regrettent quand même que la concertation soit restée un peu trop concentrée sur les partenaires institutionnels ou habituels de la CUB, alors qu'on sait maintenant qu'ils sont en mesure de faire de la concertation à grande échelle, et de manière vraiment très forte et très satisfaisante. Il pense à l'eau, et ils auraient peut-être pu avoir les mêmes ambitions sur ce dossier.

En dehors de ces quelques réserves, il indique qu'ils voteront favorablement cette délibération car, à leur sens, elle signe la volonté d'actionner un nouveau mode de faire au sein de la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière de développement économique, et donc de sortir d'une certaine logique de coup par coup, avec le recours à des dispositifs tels que les appels à projets et le système de conventionnement à des partenaires et, enfin, mettre en place une évaluation et un véritable suivi de leurs politiques publiques dans le domaine économique.

Pour conclure, il rappelle que la Cour des Comptes, dans son rapport « *les aides des collectivités territoriales au développement économique* » publié en novembre 2007, pointait déjà du doigt certains dysfonctionnements, dont il cite une phrase : « *Les travaux menés au plan national par les Chambres Régionales des Comptes montrent que le bilan de l'action économique des collectivités territoriales est, dans l'ensemble, bien décevant au regard de l'ampleur des moyens financiers mis en œuvre, autant que de l'envergure des objectifs affichés* ». Il estime qu'ils sont là sur la bonne pente pour inverser cette tendance.

**M. GUICHARD** considère qu'après l'interpellation de cette Assemblée sur le devenir du site FORD, faite par Gilles Penel, on peut mesurer l'intérêt d'un schéma métropolitain de développement économique sur notre agglomération, mais aussi tous les obstacles qu'il aura à surmonter pour créer une dynamique de l'emploi.

Mais il souligne que le devenir de FORD n'est pas la seule illustration de ces graves obstacles, car en effet, ce qu'ils entendent, concernant les objectifs d'Euratlantique, de la bouche même de son Directeur, Monsieur Courtois, proposant de délocaliser les entreprises de nature industrielle du périmètre de l'OIN, laisse les élus Communistes et apparentés très inquiets.

C'est en ce sens qu'ils estiment que le premier mérite de ce Schéma métropolitain, est d'exister, et ainsi permettre à la CUB d'atteindre sinon une compétence, du moins une lisibilité crédible en matière de possible capacité à défendre l'emploi existant, tout en assurant un développement économique dans toute sa diversité, y compris industrielle.

Mais cet objectif majeur, traduit au travers de la création nécessaire de 75 000 emplois pour une agglomération millionnaire, aura bien du mal à leur avis, à prendre corps dans une démarche de « concurrence renforcée entre les territoires », et donc entre les hommes, comme le stipule le préambule de ce schéma.

Ils comptent sur les réflexions et actions de la gouvernance de ce schéma métropolitain, réunissant, associant, l'ensemble des acteurs économiques, pour modifier dans les approches et actes, cette auto mutilation économique dans laquelle les entraîne ce type de gestion libérale. Il signale que cette gestion s'est hélas encore dramatiquement aggravée cette nuit, dans une grande indifférence médiatique, avec le pacte de compétitivité antisocial européen voté cette nuit à Bruxelles.

Voilà pourquoi, ils considèrent que le cœur de cette gouvernance doit être renforcé.

Ils pensent notamment aux représentants du mouvement syndical qui doivent pouvoir y trouver un intérêt et des moyens de participation, tout comme les chefs d'entreprises et le secteur bancaire, pouvant être ainsi confrontés à des critères de gestion portant les avancées sociales, l'investissement productif, et la défense environnementale comme atouts du développement économique.

Il ajoute que pour prendre toutes leurs ambitions de développement, ces critères de gestion doivent pouvoir s'appuyer sur de nouveaux droits pour les salariés.

Il indique que c'est donc bien notamment, parce que ce schéma métropolitain, sa gouvernance, ouvre la possibilité de cette fenêtre de tir, qu'ils le voteront.

**M. FLORIAN** laissera à **M. HURMIC** sa digression sur le nucléaire, et à **M. le Président** le soin de lui répondre. Il considère que **M. GUICHOUX** a entièrement raison et il signerait des deux mains ce qu'il a pu dire, car à un moment ou à un autre, c'est aussi aux acteurs de se prendre en main, et ce n'est pas dans ce sens là qu'il parlait de gouvernance. Il insiste sur le fait que l'on n'est pas dans le collectivisme et dans le plan, mais plutôt dans le sens de faire une évaluation et le bilan de ce document.

Il précise que les remarques de **M. ROSSIGNOL** rejoignent tout ce qu'ils ont pu dire. Quant à **M. GUICHARD**, il lui a appris quelque chose, car il ne savait pas que cette nuit, un texte avait été voté.

Il ne sent pas le besoin d'apporter des réponses à ce qui a pu être dit.

**M. le Président Vincent FELTESSE** informe d'abord ses collègues sur Ford, et leur indique qu'ils continuent à faire pression. Ils se sont revus hier, il a vu le Directeur de Ford mercredi soir, et tout le monde est mobilisé en local. Il signale qu'Alain JUPPE reçoit les syndicats tout à l'heure. Il souligne qu'autant ça bouge sur les autres projets, et il y a un volume d'investissements de l'ordre de 40 M€, autant il faut que ce projet structurant, qui aujourd'hui existe, et c'est la nouveauté par rapport aux dernières semaines, se mette en place le plus rapidement possible.

Sur le schéma métropolitain, il estime qu'il s'agit d'une bonne base et qu'il faut la faire évoluer, la faire vivre. L'aspect partenarial est important, insiste-t-il, comme l'aspect meilleure connaissance du terrain, mais ce qu'il regrette un peu, c'est que les organisations syndicales n'aient pas été en mesure de participer davantage à ce travail, même si ce n'est pas faute de les avoir invitées. Elles ne pouvaient pas, et il pense qu'il faut qu'ils intègrent dans leurs réflexions les problématiques de moyens. Il indique que dans d'autres assemblées, il existe des sortes de contrats d'objectifs avec les organisations syndicales pour que le travail soit plus fin, et il faut peut-être que l'on réfléchisse à cela.

Sur la question du nucléaire, il précise qu'il n'y a pas de souci sur le fond. Il attend que le courrier lui soit arrivé. Il se souvient de déclarations de Pierre HURMIC sur un éloge de la lenteur, etc. et sur le principe, il n'y a pas de souci, surtout qu'il y a certaines communes de la CUB qui sont d'ores et déjà dans le périmètre, et qui ont des dispositions à prendre en termes d'iode. Mais de toutes façons, il fait remarquer qu'on sait que c'est un sujet sur lequel il va falloir que l'on travaille plus ensemble dans les mois qui viennent.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **M. FLORIAN**

**2011/3/ 36 Office de Tourisme de Bordeaux - Organisation de l'opération "Rendez-vous en France à Bordeaux du 28 au 30 mars 2011" - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

**M. le Président Vincent FELTESSE** considère qu'il s'agit d'une belle opération qui a lieu à partir de lundi, où ils reçoivent tous les opérateurs de tourisme sur l'agglomération bordelaise, sachant qu'il y a une marge de progression dans ce domaine très importante.

**M. GUILLEMOTEAU** souhaite dire quelques mots à cette occasion, puisque la venue des « Rendez-vous en France à Bordeaux » lui paraît constituer un signe fort de l'émergence d'une véritable prise de conscience des enjeux touristiques de la métropole. Il fait observer que l'économie touristique pèse aujourd'hui en France plus que l'industrie automobile ou aéronautique, et que notre région est la cinquième destination nationale touristique, grâce pour l'instant essentiellement à son patrimoine naturel. Il souligne que la métropole bordelaise possède dans le domaine touristique, un potentiel très important qui dépasse la simple découverte du patrimoine bâti.

C'est, pense-t-il, pour concrétiser cette ambition et faire de Bordeaux une destination en soi, qu'ils soutiennent des projets touristiques structurants sur l'ensemble de l'agglomération. Il ajoute que c'est la complémentarité de ces projets qui permettra, dans quatre à cinq ans, de disposer sur la métropole d'une offre riche et attractive. Il tient à citer rapidement l'Aréna, les cascades de Garonne, le centre culturel et touristique du vin, et puis, le projet SAVE (Symbiose Animal Végétal et Environnemental), autrement appelé Pôle Touristique du

Bourgailh, parc animalier végétal, qu'il a l'honneur de porter et qui associe les collectivités, d'un côté, et des partenaires industriels privés et des acteurs environnements, qui accueillera dès 2015 plus de 300 000 visiteurs pour un voyage au cœur des forêts du monde. Il indique qu'y est ajoutée une dimension pédagogique avec la création d'un comité scientifique, une dimension environnementale avec la création d'un fonds d'intervention dont il a le plaisir de leur dire qu'il sera hébergé par le WWF, et une dimension scientifique avec un partenariat avec l'université.

C'est la raison pour laquelle il souhaitait dire ici que rien ne serait possible sans l'affirmation d'une véritable politique touristique d'agglomération. Il estime que maintenant c'est fait.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Les élus communautaires membres de cet organisme ne prennent pas part au vote**

#### **M. GAUTE**

**2011/3/ 75 Marchés de travaux d'infrastructure et de génie civil et/ou de fourniture notamment de pavés - Agissements délictueux - Constitution de partie civile - Autorisation**

**M. CHAUSSET** réitère la demande qu'il avait faite lors du Bureau. Il lui semblerait utile qu'un audit externe soit mis en œuvre de façon à ce que la Communauté Urbaine puisse avoir tous les éléments sur le fonctionnement, l'opérationnalité, parce qu'il y a un certain nombre de crédits qui sont en jeu d'une manière générale, sur les grands travaux, sur la voirie, sur le tramway, et il souhaiterait que l'on puisse se doter de tous les outils opératifs pour que de telles choses ne puissent plus se reproduire, si tant est qu'elles se soient produites.

**M. GAUTE** déclare ne pas y être opposé, mais il rappelle qu'on est là dans un cadre judiciaire, puisqu'il y a une enquête judiciaire, avec un juge d'instruction qui a été nommé. Cela lui paraît largement suffisant et transparent pour l'issue éventuelle de cette procédure.

**M. le Président Vincent FELTESSE** précise que même s'il l'avait évoqué en Bureau et de manière formelle, il faut que l'on délibère en Conseil, et c'est pour cela que l'on se porte partie civile officiellement. Il insiste sur le fait que cela leur permettra d'avoir plus d'accès aux informations sur un dossier qui semble extrêmement lourd, puisqu'il s'agit de plusieurs M€ d'argent public.

Il rappelle aussi que lorsqu'il avait fait l'information en Bureau, il avait dit qu'on avait pris un certain nombre de mesures par rapport aux marchés publics, et au travail passé et à venir de l'Inspection Générale. Il propose, avant d'aller sur un audit externe, d'avoir un point en commission ou en Bureau sur ce sujet là, et on verra s'il faut aller encore plus loin, non pas qu'il craigne un audit externe, ce qui n'est pas du tout le cas, mais il estime qu'on a acquis, ces dernières années, des outils de méthodologie interne qui sont plutôt performants. Il invite à commencer par voir cela, et s'il faut élargir ensuite, il précise qu'il n'y a pas de problème.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2011/3/ 82 LGV SEA : Protocole d'accord RFF - Etat - CUB - Commune d'Ambarès et Lagrave**

**M. le Président Vincent FELTESSE** précise que Michel HERITIE ne peut pas être parmi eux ce matin parce qu'il est avec Philippe MADRELLE sur le terrain, mais il souligne que cela a été une bataille importante menée par Michel HERITIE en tant que Maire et vice-président de la CUB. Le protocole a déjà été présenté en Conseil Municipal à Ambarès, s'il se souvient bien, et l'idée sera d'avoir ensuite le même genre de protocole pour l'ensemble des communes.

**M. ROSSIGNOL** fait observer que la délibération qui leur est proposée est l'aboutissement d'un dialogue combatif avec RFF, comme cela a été déjà souligné au Conseil précédent, mené par la Communauté Urbaine et la Ville d'Ambarès, concernant les travaux d'aménagement visant à minimiser les impacts de la LGV sur la commune d'Ambarès. Les Verts prennent acte avec satisfaction des avancées présentées dans ce protocole, notamment en ce qui concerne les engagements en termes de coordination, de concertation et de communication entre les différents acteurs. Tout comme il a été souligné par Jean-Pierre TURON et M. le Président, ils appellent de leurs vœux la mise en œuvre d'une démarche similaire sur les autres communes traversées, que ce soit sur le premier tronçon ou sur le second, à savoir les villes de Lormont, Bassens, Cenon, Bordeaux, Villenave d'Ornon et Bègles.

Cependant, ils maintiennent leurs réserves sur ce dossier, et ils s'abstiendront donc sur ce protocole qui ne les rassure pas pleinement sur les engagements financiers du concessionnaire, et de RFF en ce qui concerne les mesures d'intégration urbaine et de protection phonique et vibratoire, visant à préserver les riverains des nuisances associées à la LGV.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Europe Ecologie-  
Verts, MM. GUICHARD et EGRON  
s'abstiennent**

**M. GUICHARD** indique s'être rapproché de Jean-François EGRON et si c'est possible, en tant qu'élus cenonais, ils souhaitent s'associer à la proposition et au vote émis par Clément ROSSIGNOL.

**M. le Président Vincent FELTESSE** lui répond que c'est encore possible. Il va falloir que l'on refasse cette salle plénière, et il signale qu'ils appuieront sur des boutons et que leurs votes seront enregistrés.

**M. LABARDIN**

**2011/3/ 87 5ème Modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux-Approbation-**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2011/3/ 105 Marchés Publics - Villenave d'Ornon - Réalisation du bassin de retenue Pierre Curie et de ses collecteurs - Appel d'Offres Ouvert - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre - Décisions - Autorisations de signature**

**M. GUICHARD** précise que les élus Communistes et apparentés ne voteront pas cette délibération, parce que M. le Président ne suit pas le vote majoritaire des commissaires. Il espère que ce n'est pas une remise en cause de la démarche de la Commission d'Appels d'Offres.

Avec cette délibération, il constate que M. le Président fait le choix de ne pas suivre l'avis qui a été émis par la commission d'appel d'offres. Il indique qu'il ne portera aucun jugement sur la valeur technique ou financière de ce dossier, mais le fait que M. le Président prenne une décision contraire à la CAO pose une question sur le fonctionnement démocratique de cet établissement. Comme celui-ci lui a écrit dans son courrier du 1er février 2011, au sujet de l'enquête : « *la création de la CAO permanente a été instituée pour lui donner une vision globale des marchés et harmoniser les critères de jugement* », il demande quelles valeurs on peut donner à cette phrase si M. le Président ne suit pas l'avis de la CAO.

Il se demande aussi s'ils doivent se dire que la confiance tacite qui existe entre une CAO et le Président est aujourd'hui cassée

**M. le Président Vincent FELTESSE** lui répond que l'analyse technique primait.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Le groupe des élus Communistes et apparentés ne prend pas part au vote**

**M. FELTESSE**

**2011/3/ 107 Versement d'une aide financière exceptionnelle dans le cadre de la catastrophe survenue le 11 mars 2011 au Japon.**

**M. ROSSIGNOL** note que dans les attendus du rapport, il est fait mention du séisme et du tsunami, mais pas de la catastrophe nucléaire, et demande s'il est possible de le rajouter puisque les Japonais ont la triple peine.

**M. le Président Vincent FELTESSE** lui confirme qu'on peut rajouter « accident nucléaire ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUCHENE** indique qu'il n'est pas intervenu lors de la déclaration de leur collègue ANZIANI, et il lui rappellera que celle-ci était un peu facile. Il lui fait observer qu'une partie des élus qui n'étaient pas présents, étaient partis sur d'autres thématiques, mais n'étaient

pas partis déjeuner, mais travailler. Il ajoute qu'il pourrait citer plusieurs élus qui avaient des réunions extrêmement importantes qui concernaient des dossiers de la Communauté Urbaine, mais il concède qu'ils auraient dû rester, et que son collègue a tout à fait raison.

Il insiste sur le fait qu'il arrive parfois que ce soit de l'autre côté de l'hémicycle qu'il manque du monde et ils ne l'ont pas fait remarquer non plus. Il souligne que la participation aux commissions fluctue aussi, et il incite donc à éviter de se donner des leçons de morale sur cet aspect des choses, surtout par les temps qui courent.

Pour terminer, il lui semble que depuis que l'on regroupe les dossiers, les séances sont parfois un peu plus longues et il rappelle à cet effet, que même si le dossier était extrêmement important, le débat sur les 50 000 logements a duré 2 heures montre en main. Il souligne avoir dit qu'il méritait un débat, mais peut-être pas 2 heures. Il pense qu'ils pourraient peut-être tous ensemble regrouper leurs interventions, les resserrer, pour permettre que les débats ne durent pas trop longtemps.

**M. le Président Vincent FELTESSE** note qu'il fallait bien un peu de discorde à la fin de cette plénière, puis il remercie ses collègues et lève la séance à 13h10.

La Secrétaire de séance

Mme CARTRON